

10 janvier 2013

Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement.

A. Rapport de majorité de M. Guy Dossan.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 10 octobre 2012. La commission, placée sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, a examiné l'objet cité en titre dans ses séances des 17 octobre, 7 novembre et 28 novembre 2012.

Les notes de séances étaient prises par MM. Christophe Vuilleumier et Jorge Gajardo-Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de leur travail.

Rappel de la proposition

Les travaux de la troisième phase de réalisation de la plaine de Plainpalais sont désormais achevés. Ils comprenaient:

- la fin de la couverture de la surface centrale en gorrh;
- les réalisations de deux sections «témoins» de l'allée périmétrale afin de présenter à l'échelle réelle les principes de réorganisation du mail périphérique, du bowl, des espaces de jeux pour enfants, etc.

Il s'agit maintenant d'achever la réhabilitation de la plaine de Plainpalais par la requalification complète du mail périphérique.

La campagne d'analyse de l'état sanitaire, menée par le Service des espaces verts (SEVE) sur tous les arbres situés sur la commune de Genève, a montré qu'une grande partie des arbres de la plaine de Plainpalais était dans un état nécessitant leur remplacement à court ou moyen terme. Les discussions et la concertation menée avec les usagers du mail (maraîchers, brocanteurs et autres usagers de la plaine), notamment lors des marchés qui se tiennent maintenant 5 jours par semaine, ont démontré que les dimensions du mail ainsi que les espacements entre les rangées de plantations d'arbres étaient trop étroites pour en permettre une occupation aisée. L'exiguïté de l'espace entre les stands des vendeurs

et les arbres ne laisse que peu de place à la déambulation. Les grilles au pied des arbres constituent des obstacles pour les promeneurs et entravent leur déplacement, situation tout particulièrement dangereuse pour les personnes à mobilité réduite. Les troncs des arbres sont fréquemment endommagés par les manœuvres des camionnettes des marchands, qui ne disposent pas de suffisamment de place pour le chargement et le déchargement de leurs marchandises, ce qui raccourcit de manière significative la durée de vie des arbres et nécessite des travaux d'entretien très fréquents.

Sur la base de ces constats, tous les services et mandataires concernés sont arrivés à la conclusion que l'option consistant à reconfigurer complètement le mail (plus grande largeur et rangée d'arbres supplémentaire), y compris dans sa géométrie et sa disposition spatiale, serait la meilleure.

Aujourd'hui, l'arborisation de la plaine est composée de 6 espèces dont 70% de marronniers, 20% de tilleuls, 7% d'ormes et 3% d'essences diverses. Le diagnostic sanitaire des arbres, datant de 2008, a mis en évidence les faits suivants:

- 20% des arbres du mail ont dû être abattus et n'ont pas été remplacés ou sont dans un état sanitaire préoccupant, condamnés à très court terme;
- accélération du phénomène de dépérissement ces 10 dernières années (environ 5 arbres à remplacer par année);
- forte dépréciation sanitaire des marronniers de la plaine qui constituent à eux seuls 70% de l'arborisation.

Les principales causes de dépérissement des arbres sont liées:

- à la modification des conditions environnementales de la plaine: agrandissement des surfaces en enrobé bitumineux, assèchement de l'air et du sol (réchauffement climatique), imperméabilisation et tassement du sol, augmentation des pollutions, déjections canines, etc.;
- aux conflits grandissants entre arborisation et usages des lieux: nombreuses blessures sur les arbres (chocs de véhicules, etc.);
- aux problèmes sanitaires récurrents du marronnier (décoloration et chute précoce des feuilles).

Les conséquences de la dégradation sanitaire des arbres et de la configuration actuelle du mail sont:

- la multiplication et la dispersion des interventions d'entretien des arbres;
- l'impossibilité de remplacer systématiquement et dans des conditions favorables les arbres dépérissant. Lors de remplacements, on constate de grandes difficultés de reprise des plantes et une durée de vie limitée des jeunes arbres;
- la dépréciation qualitative de l'ensemble du mail (arbres altérés et perte de la qualité paysagère).

Pour qu'une opération d'envergure se révèle pertinente à long terme et permette de constituer un véritable mail arboré aux qualités dignes, il importe de garantir le développement des nouveaux arbres dans les conditions les meilleures, ce qui impose de revoir fondamentalement le concept de plantation, en adéquation avec l'organisation des marchés et les nombreux usages de ce lieu.

Le projet propose de repenser fondamentalement le mail et d'élargir la zone réservée aux arbres et aux marchés. Cela permettra l'implantation d'une troisième rangée d'arbres sur l'ensemble du périmètre, tout en accordant un espace généreux pour les stands et la promenade, permettant ainsi d'offrir un couvert végétal homogène de qualité aux usagers et de structurer fortement l'espace de la plaine.

Partie centrale: 21 arbres ont été plantés en 2010 et 28 l'ont été en 2012, lors des phases de chantier précédentes.

Mail périphérique: 38 arbres ont été plantés en 2012 lors de la réalisation des 2 zones témoin.

Lors de la phase des travaux comprise par la proposition PR-994 188 arbres seront remplacés. Durant cette dernière étape, 168 arbres seront abattus et 14 conservés.

Au total, le nouvel aménagement du mail périphérique représentera 226 arbres nouvellement plantés. La diversité botanique sera conservée par l'implantation de 5 espèces d'arbres, en mélange «aléatoire».

La qualité et la pérennité de l'aménagement dépendant de la bonne reprise et de la longévité des plantations, les conditions de replantation seront:

- des volumes de substrats suffisants et une composition adaptée des fosses de plantations;
- l'installation de protections métalliques circulaires des troncs;
- l'intégration d'un arrosage semi-automatique afin de garantir la reprise des végétaux;
- la mise en place d'un suivi tensiométrique des arbres et pilotage de l'arrosage par l'Hepia (Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture). Cette dernière sera également mandatée pour un suivi scientifique de l'évolution des plantations.

La reconfiguration complète du mail, élargi à 25 m, sera la suivante:

- deux rangées de stands implantés entre les arbres des rangées extérieures, place pour le véhicule du marchand, y compris l'espace nécessaire aux manœuvres ordinaires garantie à l'arrière du stand;

- implantation d'une troisième rangée d'arbres, au centre, alternant avec du mobilier urbain (éclairage, bancs, poubelles, bornes fontaines et cabines téléphoniques) hors de l'emprise du passage des véhicules;
- implantation de 10 bornes d'alimentation électrique et en eau;
- création d'un espace généreux de déambulation de part et d'autre de l'alignement central des arbres;
- implantation de 36 mâts d'éclairage.

Cette réorganisation générale permettra d'optimiser le travail des marchands, de rendre plus agréable la promenade ou la chalandise, ainsi que de protéger et pérenniser l'arborisation du mail. Il sera possible d'augmenter sensiblement le nombre d'emplacements pour les marchés, qui se dérouleront dès lors uniquement sur le pourtour du mail (et non plus sur les traversées piétonnes).

La plaine de Plainpalais est au bénéfice d'une autorisation de circuler pour les cycles sur l'ensemble du site. Les améliorations prévues dans la réorganisation du mail garantiront des déplacements longitudinaux confortables pour les vélos. Dès lors, conformément à l'arrêté de circulation en vigueur, les itinéraires cyclables ne seront pas marqués.

Afin d'optimiser l'organisation des travaux, de limiter l'impact pour la population et de minimiser les désagréments pour les utilisateurs de la plaine, la replantation complète du mail devrait se faire en 4 étapes réparties sur 2 ans.

Séance du 17 octobre

Audition de M. Rémy Pagani, maire de Genève, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, de MM. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts

Le magistrat déclare en préambule qu'il est nécessaire de terminer la plaine de Plainpalais et remarque avoir été très surpris par l'engouement de la population pour ce projet. Il ajoute avoir réuni les marchands qui souhaitent avec détermination la fin de ce projet. Les 2 espaces «témoin» ont également fait leur effet et il observe que le développement des arbres sur la pointe sud est aussi incroyable. Tous les feux sont par conséquent au vert pour terminer la plaine, qui est un espace urbain multiculturel et multifonctionnel. Il est conscient qu'il sera évidemment nécessaire de couper beaucoup d'arbres, mais il déclare qu'il assumera cette décision dans le cas d'un éventuel référendum.

Il rappelle, en outre, que cette réalisation permettra à des gens de survivre et observe que les marchés sont des activités qui permettent aussi que certaines personnes ne soient pas à la charge de l'Hospice général.

M^{me} Charollais commence par rappeler que la plaine de Plainpalais comporte plusieurs usages, dont l'essentiel se concentre au centre de la plaine. Ces derniers ayant été restitués de manière optimisée, tant pour les forains que pour les marchés, il reste donc l'allée périphérique à traiter. Elle signale que les travaux se sont réalisés en plusieurs étapes, avec, en premier lieu, le traitement de la partie sud, suivi de la partie nord avec les deux espaces tests de l'allée périphérique. Il s'agit à présent de terminer cette allée sur tout le pourtour de la plaine. Elle rappelle que l'entier du revêtement, la rénovation des collecteurs, le skate parc, l'espace de jeux pour les enfants, etc., sont déjà réalisés.

L'allée périphérique concerne une emprise de 21 000 m², et les travaux se dérouleront sur une durée de 24 mois.

Il est nécessaire de réorganiser la plantation des arbres afin d'ajouter une rangée et de renouveler les arbres existants qui sont dans un état sanitaire préoccupant. L'accroissement de cet espace est nécessaire en raison de l'augmentation des activités et des normes liées aux arbres, l'espace étant pour le moment très exigu lorsque les marchés se déroulent, rendant la déambulation difficile et nuisant à la bonne santé des arbres. En outre, les marronniers sont malades.

Les 2 espaces «témoins» qui ont été réalisés montrent ce que sera l'avenir du mail. Les arbres comporteront des entourages empêchant qu'ils soient endommagés. Cette nouvelle configuration permettra aux stands d'être face à face, de laisser passer les véhicules, d'installer du mobilier urbain et une série de bornes ainsi que des espaces de déambulation agréables avec des systèmes d'éclairage performant.

La largeur de l'allée passera de 14 à 25 mètres, et de grandes fosses de plantations permettront à l'eau de circuler. Cinq essences d'arbres sont prévues (ormes, chênes, tilleuls, merisiers, micocouliers). Elle indique encore que 51 arbres ont été plantés dans la partie centrale, 38 sur les deux tronçons témoins, 33 transplantés sur d'autres sites et 20 abattus. Cent quatre-vingt-huit arbres seront à planter, 14 à conserver et 168 à abattre. Au final il y aura 20 arbres de plus.

Les travaux se feront en 4 étapes, afin de respecter les rythmes de plantations, la capacité de l'entreprise à réaliser les travaux et la gestion des marchés, qui seront déplacés en fonction des différentes étapes.

Le coût du génie civil se montera à 7 millions, celui des espaces verts à 1,219 million. En tenant compte des autres éléments (sanitaires, mobilier, honoraires), la facture totale se montera donc à 11,499 millions.

Questions des commissaires

Un commissaire MCG regrette que les arbres soient abattus et il doute que tous soient malades. Ne serait-il pas possible de conserver ces arbres en réaména-

geant leur pied, en plantant de nouveaux arbres, et en déplaçant quelque peu les marchés. Il craint que la population n'apprécie guère cette action. M^{me} Charollais répond que les dimensions entre les arbres sont trop modestes pour permettre les manœuvres des véhicules. M. Oertli précise que les jeunes arbres ne peuvent plus se développer en raison de l'exiguïté de l'espace. Ce sont les arbres les plus vieux qui survivent le mieux, mais il ajoute que les marronniers sont aussi atteints d'une maladie. C'est donc un cumul de facteurs qui entraîne cette décision. Il précise qu'il n'abat pas volontiers 200 arbres, mais que le bilan à long terme étant positif, il est convaincu par l'option retenue.

Un commissaire PLR évoque le parc Baud-Bovy et déclare que le projet fantastique qui avait été envisagé et annoncé à l'époque s'est avéré être un fiasco au final. Ne sera-ce pas la même chose avec le mail? M. Oertli répond que le sol de ce parc est tellement compacté qu'il empêche le développement des arbres. C'est un héritage difficile à gérer, il serait nécessaire de changer le sous-sol et pas uniquement les arbres.

Un commissaire socialiste souhaite savoir si les poubelles jaunes habituelles seront installées. M^{me} Charollais lui répond par l'affirmative. M. Pagani rappelle que 3 prototypes ont été posés à titre expérimental, notamment un modèle dit «papillon», un autre de 60 litres et noir, et un troisième, une poubelle de 110 litres carénée, à l'entrée de l'île Rousseau, qui a remporté l'avis du jury. Cinquante poubelles de ce dernier type seront disposées sur des lieux emblématiques dans notre ville, et il faudra voir à l'usage s'il sera nécessaire de placer ces poubelles également sur la plaine.

Le même commissaire remarque qu'il semblerait que ce soit également des conditions météorologiques et des déjections canines qui ont entraîné la dégradation des arbres. Les essences choisies sont-elles donc plus résistantes? M. Oertli lui répond que les protections envisagées seront pérennes et que les essences choisies seront adaptées. Le sous-sol sera également traité.

Un commissaire des Verts pourrait voter et accepter sans autre ce projet puisque le débat a déjà été fait dans le cadre de la proposition PR-753. Il déclare toutefois être surpris d'entendre qu'il s'agit de la dernière étape. La pointe Nord fait en effet l'objet d'une autre proposition, la PR-995. Il y a donc cinq étapes et la vraie discussion portera sur le maintien de la rue Harry-Marc. Il relève que si la Ville a respecté ce qu'elle avait dit en termes de budgets lors du vote de la proposition PR-753, il se demande toutefois si le montant de la proposition PR-994 n'est pas un peu court, puisque la PR-753 se basait, en effet, sur des soumissions de 2008. M. Pagani lui répond qu'il avait dit que le même montant serait représenté, ce qui est donc bien le cas. M^{me} Charollais ajoute que plusieurs éléments permettent d'absorber les variations (par exemple les entourages d'arbres simplifiés). Avec la somme envisagée, il sera possible de terminer le projet, sous réserve

des hausses sur lesquelles une négociation devra se dérouler avec les entreprises. Le commissaire observe qu'il n'aimerait pas que des économies soient réalisées sur le dos des entreprises ou sur la qualité de l'aménagement.

Une commissaire socialiste évoque le déplacement des mâts TPG, qu'il n'était pas possible de déplacer à l'époque et qui, aujourd'hui, peuvent l'être. (Voir mail joint de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012.)

Un commissaire PLR prend note que le magistrat est aujourd'hui prêt à aller au référendum, mais regrette que cela n'ait pas été dit lors du débat sur la proposition PR-753, car cet aménagement serait ainsi probablement déjà en phase de réalisation. Il tient également à rappeler que, si 50 arbres ont été sauvés, c'est grâce au Conseil municipal qui, lors de l'étude et du vote de la proposition PR-753, s'était ému de l'abattage de tous les arbres de la plaine de Plainpalais et avait demandé de faire le maximum pour en conserver/transplanter. Il souhaite donc s'assurer que, dans les arbres à abattre, il n'est effectivement pas encore possible d'en sauver quelques-uns. D'autre part, les concertations qui devaient être menées à la suite de la réalisation des 2 espaces «témoin» ont-elles été réalisées? M. Pagani signale qu'il est impossible d'épargner ces arbres en raison de leur état de santé. Il ajoute avoir concerté les marchands et indique qu'une présentation publique se déroulera prochainement. Le commissaire remarque qu'il serait opportun d'inviter les membres de la commission des travaux. M. Oertli précise encore que plus l'arbre est grand, plus il est onéreux de le transplanter. Le commissaire demande donc si ces arbres sont bien en train de mourir ou s'il s'agit de faire des économies en ne les replantant pas. M. Oertli répond que ces arbres ont une espérance de vie limitée. De plus, il n'est pas possible de transplanter un très vieil arbre en raison de sa taille, car l'arbre n'y survivrait pas, raisons pour lesquelles il a été décidé de les couper.

Un commissaire des Verts observe que les barrières choisies n'empêcheront pas les chiens d'aller uriner contre les arbres et que les propriétaires ne pourront certainement pas non plus aller ramasser les crottes. Il lui est répondu qu'il n'est pas possible de faire des enclos autour de chaque arbre, mais que les chiens auront beaucoup de difficulté à rentrer. Le même commissaire souhaite savoir où devront passer les cyclistes et rappelle qu'il avait été dit que ce point serait repris à la faveur des nouveaux aménagements. M^{me} Charollais répond que l'allée permettra toutes les circulations possibles, mais qu'il n'y aura pas d'aire dévolue strictement aux cyclistes. La voie de secours pourra être utilisée par les cyclistes. Le commissaire évoque enfin l'urgence mise pour réaliser ces travaux et craint qu'à vouloir tout finir rapidement, il soit impossible de terminer la plaine, les gens ne comprenant pas les raisons de ces abattages d'arbres. M^{me} Charollais lui répond que, si les conditions de travail des usagers du centre de la plaine ont été améliorées, les usagers «au quotidien» ont, par contre, des conditions péjorées et que, pour améliorer la situation, il est nécessaire de procéder à ces abattages.

Un commissaire UDC demande quel est le rôle du parking souterrain sur la santé des arbres. M. Oertli répond que le parking ne présente pas de problème pour les arbres, sa dalle de couverture étant basse, le problème provient du compactage du sol.

Un commissaire PLR souhaite savoir si les mâts TPG déplacés sont ceux qui se trouvent sur la piste cyclable, et pourquoi les cerclages des arbres sont moins larges que ceux des allées témoins. Il évoque les bancs «Genève» et souhaite obtenir le détail des coûts de fourniture et de pose d'un banc. Il lui est répondu que toutes les réponses lui seront données par écrit (voir mail joint de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012).

Un commissaire des Verts aimerait savoir ce que sont devenus les arbres qui ont été transplantés. Il lui est répondu que ces arbres sont à Vessy et sont en vie (voir mail joint de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012).

Un commissaire UDC demande si des places sont prévues pour les véhicules d'handicapés, dont les gabarits ne permettent pas d'entrer dans le parking souterrain. M^{me} Charollais répond que de nombreux contacts ont eu lieu avec les associations d'handicapés, mais que c'est la première fois qu'elle entend cette revendication. Elle ne voit toutefois aucune objection à créer des places handicapés aux abords immédiats de la plaine. Elle signale encore qu'un système plus restrictif va être imposé pour les parkings de la plaine.

Plusieurs auditions sont proposées: l'audition de l'association «Marché contemporain genevois», sur sa demande, est acceptée, celle des pétitionnaires «Sauvons les arbres» est refusée par 8 non (3 S, 1 EàG, 2 LR, 1 DC, 1 Ve) contre 7 oui (1 EàG, 1 LR, 2 MCG, 2 UDC, 1 Ve), de même que celle de l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) par 8 non (3 S, 3 LR, 2 Ve) contre 7 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 UDC, 1 DC).

Séance du 7 novembre

Audition de M^{me} Patricia Richard, présidente de l'association Marché contemporain genevois, accompagnée de MM. Salvatore Macculi et Michel Galli, membres de l'association

En introduction, M^{me} Richard explique que le Marché contemporain genevois a été créé en mars 2012 et représente plusieurs types de commerces présents dans les différents marchés se déroulant sur la plaine de Plainpalais. M. Macculi représente les vendeurs de fruits et légumes qui sont présents sur la plaine les mardis et les vendredis, M. Galli les marchands de produits manufacturés, qui investissent les lieux les jours du marché aux puces, et M^{me} Richard est active dans le secteur de la boulangerie, le dimanche. Le dimanche est le jour qui réunit l'ensemble des corps de commerces, rejoints une fois par mois par les brocanteurs.

Cela fait plusieurs années que les marchands de la plaine subissent les désagréments des travaux du réaménagement. M^{me} Richard mentionne spécifiquement les nombreuses coupures de courant, qui se produisent lorsque les marchés partagent l'espace avec de grandes manifestations, ce qui affecte surtout les stands alimentaires. De plus, le dimanche, les professionnels qui disposent d'équipements conformes aux normes, partagent le marché avec des «tickets» occasionnels, dont les appareils électriques sont très énergivores. Elle observe également que les bornes électriques sont situées trop près des fontaines à eau, ce qui est dangereux, et sont aussi souvent squattées, par exemple par les Roms qui y chargent leurs téléphones portables, y branchent des ordinateurs, voire des postes de télévision. M^{me} Richard signale, en outre, que les nouveaux cerclages de protection des arbres sont excessivement grands et posent des problèmes aux véhicules des marchands. La nouvelle phase de travaux sur le mail piétonnier suscite donc l'inquiétude, car elle imposera des changements d'emplacement des stands. Les clients risquent de ne pas retrouver leurs marchands favoris. L'abattage des arbres existants suscite aussi des réserves, car on y est habitué, on les apprécie et ils donnent de l'ombre. Il faudra attendre des années avant d'obtenir les mêmes qualités des nouveaux arbres.

M^{me} Richard demande enfin que les véhicules des marchands du dimanche disposent d'autorisations électroniques aux entrées et sorties de la plaine, qui sont chaînées, afin de faciliter les livraisons.

M. Galli explique que le marché du mercredi et du samedi a changé de caractère. Auparavant, les brocanteurs y vendaient des meubles pour 500-1000 francs. Désormais, le pucier professionnel a besoin de place pour étaler une marchandise qui s'écoule à 2-10 francs. Dans ce contexte, le cerclage des arbres, à 3 m de diamètre, prend beaucoup trop d'espace. M. Galli suggère de reprendre le modèle adopté sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, où le cerclage fait seulement 1 m de diamètre.

M^{me} Richard se fait aussi du souci pour l'écart futur entre les stands et s'inquiète aussi de ce que l'allée centrale sera assortie de bancs et de poubelles, ce qui créera un obstacle au visiteur habitué à circuler en zig-zag, d'un stand à celui d'en face.

Un commissaire PDC souhaiterait savoir si les auditionnés trouvent le projet bon ou mauvais. Il lui est répondu que le projet ne fait pas l'unanimité. Cela fait 40 ans que des marchés ont lieu sur la plaine de Plainpalais, cela se passe bien et les marchands n'ont donc pas besoin de ces travaux pour continuer à travailler. M^{me} Richard souligne la réussite du marché du dimanche, concurrence directe aux marchés français. C'est le seul lieu à Genève où il est possible de faire ses courses le dimanche, à l'exception des galeries de l'aéroport. Le parking souterrain est un plus, qui fait que le marché de Plainpalais offre le meilleur rapport marchand-client de la région.

Un commissaire des Verts s'avoue surpris par les propos entendus. Il avait cru comprendre que ces travaux étaient pensés pour satisfaire les marchands. Sur son insistance, M^{me} Richard confirme que les demandes des auditionnés concernent en premier lieu l'électricité et l'autorisation d'accès aux véhicules, et elle tient à souligner que les marchands n'ont pas été consultés par le magistrat.

Répondant à un commissaire PLR, M^{me} Richard estime préférable que les bancs et les poubelles ne soient pas placés au centre de l'allée, ce qui permettrait aux stands des marchands de se faire face. M. Galli fait remarquer que les bancs sont surtout squattés par les Roms et, s'ils sont implantés au milieu de l'allée, leurs utilisateurs feront donc certainement fuir une partie de la clientèle.

Un commissaire EàG observe que l'association Marché contemporain genevois vient d'être fondée. Aussi, est-il vraiment judicieux de déplorer ne pas avoir été consulté sur le projet de rénovation? M^{me} Richard tient à signaler que, certes leur association est nouvelle, mais ses membres proviennent tous de l'Association des marchés genevois (AMG), dont elle a été trésorière. Elle réitère que même l'AMG n'a pas été consultée sur le projet.

Répondant à une question d'un commissaire UDC, M. Macculi est d'avis que ces travaux ne valent pas la peine d'être effectués. Depuis la fermeture de la plaine aux véhicules, les marchés alimentaires du mardi et du vendredi ont perdu 70% de leur clientèle, qui s'est reportée sur le dimanche. Il est surtout important de renforcer l'alimentation électrique du marché du dimanche. Le même commissaire pensait que les marchands devaient être autonomes pour leur alimentation électrique. Il lui est répondu que les communes doivent fournir l'eau et l'électricité.

Une commissaire des Verts souhaite savoir combien d'associations fédèrent les marchands de la plaine de Plainpalais, et de combien de membres elles se composent. Pourquoi y a-t-il donc plusieurs associations? M^{me} Richard explique qu'il y a 2 associations pour le secteur alimentaire: l'AMG et les Marchés contemporains genevois. L'AMG regroupe surtout les plus anciens marchands et a, actuellement, 28 membres, et les Marchés contemporains regroupent 39 membres. M. Galli explique que les puciers se répartissent également entre 2 associations regroupant 20% du secteur, mais leurs membres sont peu nombreux, car les puciers sont plutôt individualistes. A son avis, les associations de puciers ont certainement été consultées sur les travaux, mais leur représentativité est faible. M^{me} Richard précise encore que les brocanteurs sont également fédérés autour d'une association très représentative, dont les vues sur le projet sont semblables à celles des Marchés contemporains.

A un commissaire UDC, M. Macculi répond que la fermeture du parking à ciel ouvert a entraîné la désaffectation des marchés de fruits et légumes des mardis et vendredis par les clients pendulaires, qui venaient surtout de Nyon. Il s'agis-

sait de gros clients qui emportaient de grandes quantités. Face à cette catastrophe, M. Macculi a dû se reporter sur le dimanche, où il a retrouvé les chiffres d'affaires d'avant. M^{me} Richard précise que la moitié des marchands des mardis et vendredis ont tout simplement quitté la plaine. Le même commissaire souhaite savoir ce que les marchands professionnels font contre les marchands occasionnels qui pillent les débarras destinés à la Voirie et qui revendent ensuite leur butin aux puces des mercredis et samedis. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de pucier, professionnel ou occasionnel, qui ne se servirait pas dans un débarras s'il y trouvait quelque chose de vendable. Les puciers actuels remettent souvent dans le circuit des objets qui auraient pu finir à la poubelle, mais il y a de moins en moins de débarras valables dans la rue.

M^{me} Richard répond à un commissaire MCG que les plans des travaux ne permettent pas aux marchands de savoir où et comment, à la fin des travaux, ils seront placés sur le mail, ni comment les véhicules accéderont à leur emplacement et où ils seront stationnés.

Une commissaire socialiste estime que la commission pourrait relayer les demandes des marchands au sujet de l'eau, de l'électricité et des surfaces prévues pour les stands et leur emplacement, car les travaux ont pour objectif de satisfaire l'ensemble de la population.

Une commissaire EàG souhaite connaître l'avis des auditionnés au sujet des deux sections d'allées «témoin» qui ont été aménagées. M^{me} Richard répond que, sur ces 2 zones, des marchands ont dû être déplacés en raison des cerclages trop grands autour des arbres. Des places ont aussi été rabotées. M. Galli déplore qu'il ne soit pas possible de garer un véhicule à certains emplacements, près de l'arrêt du tramway. Il reconnaît aussi que la situation actuelle, avec des parties finies et des parties laissées en l'état, ne facilite pas la distribution du marché sur le long de l'espace disponible. Depuis l'achèvement de la partie Nord, personne ne veut installer son stand dans la partie non achevée. La commissaire relève que les auditionnés ont plaidé leur attachement à l'égard des arbres. Que pensent-ils du fait que les arbres devraient être plus nombreux à l'issue du projet? M. Galli répond que les arbres actuels sont plantés juste au bord de la route et au milieu du mail piétonnier, mais que les nouveaux ne seront pas au bord de la route. Ce qui inquiète le plus, c'est le cerclage d'un diamètre trop important, qui dérange déjà les manœuvres de certains véhicules de marchands.

Discussion de la commission

Un commissaire des Verts se dit surpris par cette audition, car il pensait avoir à faire à une association représentative, alors qu'elle semble sortie d'un chapeau. Il souhaiterait donc auditionner l'autre association de marchands mentionnée au cours de l'audition.

Une commissaire EàG demande une nouvelle audition du magistrat et du SEVE. Elle souhaiterait faire le point et, éventuellement, procéder à un nouveau bilan sur les arbres, 4 ans après le premier rapport, car elle ne veut pas prendre la responsabilité d'abattre des arbres qui sont sains.

Un autre commissaire EàG fait remarquer que l'association auditionnée ne semble pas intéressée par le sort des arbres. Ses soucis concernent le cerclage des arbres, les accès des véhicules et leur stationnement, ainsi que l'eau et l'électricité.

Une commissaire socialiste signale que la proposition fait état d'arbres condamnés à très court terme, de dépérissement accéléré, et de marronniers (70% des arbres) en forte dépréciation. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre l'étude du rapport de 2008. Le réaménagement a commencé, il s'agit maintenant de le terminer. Elle souligne que ce réaménagement n'a pas été pensé pour les seuls marchands, mais pour servir à toute la population. Il y a des problèmes techniques, mais on peut les résoudre.

Un commissaire PDC croit savoir que le projet de la plaine va recevoir un prix architectural prestigieux.

Un commissaire des Verts propose une nouvelle fois d'auditionner l'association «Sauvons nos arbres».

Le vote immédiat est refusé, de même que les auditions de l'Association des marchés genevois (AMG), du conseiller administratif Rémy Pagani, du SEVE et des SIG. Par contre, l'audition de l'Association «Sauvons nos arbres» est acceptée.

Séance du 28 novembre

Audition de la délégation de l'Association Sauvons nos arbres (ASNA), composée de M^{me} Vanna Tatti et M. Andrea Moncada, membres du comité de l'association, et à M. Séverin Brocher, membre de l'association

M. Brocher commente la proposition PR-994 en commençant par un exposé historique, remarquant que les allées arborées actuelles remontent au XVII^e siècle. Les essences actuelles, alignées dans un espacement variable entre 6 et 8 mètres, ont été choisies en raison de la qualité de l'ombrage qu'elles offrent.

M. Brocher déplore que l'abattage des arbres ait été autorisé, et qu'une pétition forte de 2000 signatures exprimant l'opposition à ce projet ait été classée. Il déplore également que cette décision ait été prise en méconnaissance d'un rapport sanitaire du SEVE, qui certifiât de la bonne santé de la plupart des arbres de la plaine. M. Brocher remarque que l'ASNA est aussi opposée aux abattages

déjà faits, dont les allées témoins, autorisées par le Conseil municipal. Il rappelle que la plus grande partie des 291 arbres existants sur la plaine en 2008 étaient en bonne santé. Il estime que la dépense proposée pour les abattre et les remplacer est inutile. Le SEVE lui-même relevait que seuls 11 arbres auraient mérité d'être supprimés, alors que la proposition PR-994 élève ce nombre à 50, en comptabilisant les arbres en état moyen et autres. Son association pense que 93% des arbres seraient abattus injustement. Pour M. Brocher, l'argument d'un mail plus important à l'avenir n'est pas valable. Sur un total de 276 arbres nouveaux, on en perd en fait 272. Si on tient compte des seuls arbres remplacés sur le mail existant, 185 disparaissent et seuls 165 sont replantés.

Les sections témoins sont également une catastrophe. L'espacement est trop important, la qualité de l'ombrage est mauvaise, et les nouveaux arbres ne développeront pas assez leur masse foliaire. De plus, les allées témoins ont porté un coup à l'alignement historique du mail, ce qui équivaut à une dénaturation du lieu. Justifier maintenant les nouveaux abattages par la dénaturación, c'est de la politique du fait accompli. M. Brocher fait aussi observer que le système de protection des arbres mis en place sur les sections témoins empêche les véhicules des marchands de manœuvrer correctement. Il dénonce les abattages justifiés sous des prétextes divers, tels que les récentes opérations sur le rond-point de Plainpailais. Il balaie également les arguments d'abattage tels que l'actuel enrobé bitumineux ou les déjections canines. S'agissant de la nouvelle bande d'urgence, placée entre le mail et la surface centrale, dont la situation oblige, paradoxalement, les véhicules des marchands à manœuvrer et stationner près des arbres, il la trouve absurde et propose de la déplacer plus au centre de la plaine ou d'utiliser les voies de tram.

L'ASNA souhaite garder les arbres à leur place actuelle, cela a très bien fonctionné pendant des siècles, et les puciers s'en accommodent depuis plus de 40 ans, il n'y a donc pas de raison de changer. Le projet justifie les nouvelles plantations également pour que le site serve d'observatoire scientifique, mais pour l'ASNA, c'est bien trop cher pour la science.

Le projet justifie également les travaux par l'adaptation des accès à l'eau et à l'électricité pour les marchands. M. Brocher estime que les puciers n'en ont pas besoin, et que les marchands peuvent se contenter de modifications techniques mineures et beaucoup moins onéreuses.

En résumé, pour l'ASNA, le projet d'abattage a été conçu sans consultation des professionnels concernés, aucune information large n'a, d'autre part, été faite. Le projet abat des arbres sains, l'histoire des essences de la plaine n'est pas respectée et, de plus, les nouveaux espacements autoriseraient la création d'un parking poids-lourds en plein air si on le voulait. La plaine passera d'un lieu de détente et de promenade à un lieu commercial.

L'ASNA s'oppose donc à ce projet qui néglige la valeur affective, patrimoniale, économique, historique et botanique de l'actuelle plaine de Plainpalais.

A la question d'un commissaire MCG, il est répondu que l'ASNA est prête à aller plus loin dans son opposition, et est donc prête à lancer un référendum.

Il est répondu à un commissaire des Verts que l'ASNA ne se prononcera pas sur les essences sélectionnées, puisqu'elle conteste le projet.

Un commissaire des Verts rappelle que les abattages ont été autorisés par la DGNP. Pourquoi l'ASNA n'a-t-elle pas contesté ces autorisations? Par ailleurs, le commissaire souhaiterait savoir quel degré de confiance les auditionnés accordent aux compétences du SEVE? M^{me} Tatti répond que l'association n'a pas la possibilité de suivre toutes les autorisations accordées chaque semaine, et que l'ASNA a peu de poids face à des décisions relevant du domaine politique. Le commissaire réplique que les décisions de la DGNP sont d'ordre administratif et qu'il ne comprend donc pas que l'ASNA recoure au référendum plutôt qu'au recours administratif. M. Moncada souligne que l'association ne remet pas en question les compétences du SEVE, mais ses orientations, et notamment la posture et la vision du chef de service. A son avis, M. Oertli refuse le dialogue, ce qui explique que l'ASNA inscrive son action dans un rapport de force.

Un commissaire PLR fait remarquer que la solution du «rustinage» proposée par l'ASNA peut aussi être coûteuse. Cela va coûter cher de sauver des arbres dont les racines dépassent du sol, et qui finiront quand même par mourir. Il rappelle que la Ville avait consenti à sauvegarder, à grands frais, un arbre situé derrière l'ancien arrêt de tram de la ligne 15, arbre qui a quand même fini par mourir. M. Moncada répond que l'ASNA ne s'oppose pas aux abattages, pour autant qu'ils soient menés de manière alternée et discrète, et non pas dans de grandes opérations où tout est abattu en même temps. Les représentants de l'ASNA précisent que l'association souhaite que les arbres abattus soient remplacés aux mêmes endroits et en conservant les mêmes distances. M. Brocher estime d'ailleurs qu'une partie du projet de la plaine de Plainpalais est réalisable dans le respect de leurs demandes.

Une discussion s'instaure sur l'opportunité de voter ou non la proposition PR-994 immédiatement. Au terme de cette dernière la commission décide, par 11 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC), 3 non (LR) et 1 abstention (MCG) de procéder à la discussion et au vote de la proposition PR-994 lors de cette séance.

Discussion et vote

Un commissaire d'Ensemble à gauche se dit fâché par l'audition de l'Association Sauvons nos arbres, qui a commencé par accuser la commission de choses

dont elle n'était pas responsable, et déplore son conservatisme «crasse». A entendre les représentants de l'ASNA, il ne faudrait jamais abattre un seul arbre. La proposition PR-994 est la phase ultime d'un projet qu'il faut terminer. Les phases précédentes des travaux ont démontré que le projet est cohérent et harmonieux. Les arbres du mail actuel n'absorbent plus de carbone, leur apport à l'environnement est donc moindre par rapport à ce que feraient de jeunes arbres, et ils finiront par mourir. Son parti votera donc cette proposition.

Pour les Verts, un commissaire regrette, en premier lieu, que la commission ait refusé d'entendre une partie des associations de marchands de la plaine, qui avaient manifesté leur approbation au projet de réaménagement. Il observe que le projet d'abattage des arbres se heurte à l'incompréhension de nombreux acteurs. Personne ne veut les couper, certains sont même prêts à lancer un référendum. Il constate que les arbres ne sont pas vus comme n'importe quel élément de mobilier urbain. Les gens y sont attachés. L'intention d'aménager un grand espace public de qualité se heurte à une certaine vision de l'authenticité de la plaine. Il faut donc en prendre acte. Il se prononcera donc en défaveur de la proposition PR-994. L'autre commissaire des Verts déclare que sa position sur la plaine de Plainpalais a évolué. Il n'était, au départ, pas convaincu, mais il doit reconnaître que les phases réalisées sont une réussite et que la population s'est réapproprié l'espace. Il signale également que le projet de la plaine pourrait recueillir un important prix professionnel. Le projet de la plaine est un pari sur l'avenir, il le votera donc.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage l'avis exprimé par les auditionnés, tout en regrettant l'agressivité de l'Association Sauvons nos arbres. Le projet comporte manifestement des zones d'ombre dans sa conception. Il déplore surtout que l'image du chef du SEVE soit associée à celle d'un «coupeur». Le coût de cette proposition est considérable. Les commissaires de l'Union démocratique du centre voteront donc contre la proposition PR-994.

Un commissaire socialiste annonce que son groupe approuvera la proposition PR-994, dont l'argumentaire est convaincant. Ce projet permet de poursuivre un projet déjà largement amorcé. De plus, il est établi que certains arbres actuels sont dans un tel état qu'il faudra les entretenir, et il n'est pas convaincu qu'à long terme cette solution soit plus économique. Il fait, d'autre part, observer que le rapport du SEVE ne comporte pas d'analyse des racines et n'est donc pas exhaustif. Il rappelle, en conclusion, que les travaux comportent d'importants volets de génie civil et de pose de mobilier urbain et que les arbres ne représentent que 1,2 million sur la somme totale des travaux.

Les commissaires du Parti libéral-radical sont partagés. L'un des commissaires observe que les choses se déroulent comme le Parti libéral-radical l'avait prédit, puisque si le magistrat et le Conseil administratif avaient assumé un éventuel référendum lors de l'étude de la proposition PR-753, on n'en serait proba-

blement pas là aujourd’hui. Il regrette également l’attitude passéiste de l’ASNA, mais il doit reconnaître que ses arguments auront très certainement un impact en cas de référendum. Même s’il avait voté contre les phases précédentes du projet, l’aménagement du centre de la plaine, du bowl et des zones témoins, accueilli très favorablement par la population et la plupart des utilisateurs du lieu, commande aujourd’hui, à son avis, de mettre un terme aux travaux. Si l’entretien devait se faire au coup par coup, le risque est fort que le coût en soit plus élevé que le projet proposé. Il fait confiance au SEVE, qui saura certainement faire le nécessaire pour sauver quelques arbres emblématiques, comme cela a déjà été réalisé précédemment. Le Parti libéral-radical proposera toutefois une recommandation visant à réduire le diamètre des cerclages de protection des arbres.

Pour un autre commissaire du Parti libéral-radical, si le projet de la plaine de Plainpalais est certes un beau projet, il est non moins aussi vrai, cependant, qu’on ne sait jamais comment la végétation va évoluer, en particulier avec un parking situé juste en dessous. Il tient à rappeler que le parc Baud-Bovy, sous lequel il y a aussi un parking, avait été présenté comme allant être abrité par un plafond végétal, et que, aujourd’hui, malheureusement, on se trouve en présence d’un ratage monumental. N’étant par conséquent pas encore convaincu de la réussite future de l’effet recherché, il votera contre la proposition PR-994.

Au nom du Mouvement citoyens genevois, un commissaire dénonce un projet saucissonné, trop cher pour la situation financière actuelle de la Ville de Genève. Ces 12 millions pourraient servir à d’autres projets, plus importants. D’autre part, les utilisateurs professionnels et les citoyens ne sont manifestement pas tous favorables à ce projet. Il approuve cependant la nécessité d’améliorer les arrivées de courant et d’eau sur les stands des marchés. Son groupe refusera la proposition PR-994.

Pour le Parti démocrate-chrétien, son commissaire estime que la commission se trouve devoir faire un arbitrage que l’exécutif a négligé de faire lui-même. Le montant demandé de 12 millions représente ce qui pourrait manquer pour rénover un immeuble existant. Sur le plan affectif, il estime que le message d’un grand prix d’architecture ne pèse pas face au sentiment de la population. Nous vivons une période difficile, marquée par le chômage, ce n’est donc pas le moment d’enlever des repères. Certes, le projet restera inachevé, mais il n’apparaît toutefois pas comme prioritaire. Le Parti démocrate-chrétien votera donc défavorablement la proposition PR-994.

Mise aux voix, la recommandation demandant de: «diminuer le diamètre du cerclage de protection des arbres» est acceptée par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 1 DC), 1 non (S) et 1 abstention (S).

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-994, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseil-

lers municipaux, par 7 non (1 DC, 1 Ve, 1 LR, 2 UDC, 2 MCG), 6 oui (2 S, 1 Ve, 1 EàG, 2 LR) et 1 abstention (EàG) de refuser la proposition PR-994 et, par conséquent, le projet de délibération ci-après.

Remarque du rapporteur: Le hasard des événements fait que, à la fin des travaux de la commission, le rapporteur se retrouve dans la minorité. Il rédigera néanmoins le rapport de commission, le dépôt d'un rapport de minorité étant annoncé par un commissaire du groupe des Verts.

PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 409 000 francs destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, permettant d'achever son réaménagement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 409 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes:

- Etat sanitaire des arbres – résultats et conclusions
- Mail de M^{me} Charollais du 30 octobre 2012
- Réponses à la commission des travaux et des constructions



DÉPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SERVICE DES ESPACES VERTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)

PLAINE DE PLAINPALAIS

Etat sanitaire des arbres

- Résultats et conclusions -

1. Contexte et méthode

Dans le cadre du réaménagement de la Plaine de Plainpalais, le SEVE a réalisé un diagnostic des arbres présents sur la Plaine de Plainpalais, la Place du Cirque et la berme centrale de la Rue Harry-Marc. L'objectif est d'évaluer l'état sanitaire des arbres pour éclairer les prises de décisions dans le cadre du projet d'ensemble.

Les arbres ont fait l'objet de deux analyses visuelles, au printemps 2006 (Plaine strictement) et en septembre 2008 (Plaine, Place du Cirque et Rue Harry-Marc). Aucune investigation interne à l'arbre (sondage) ou analyse racinaire n'a été pratiquée.

Le présent document intègre les observations des deux diagnostics, mentionne les conclusions concernant l'état des arbres et indique les interventions envisagées à court terme sur les arbres pour raison sanitaire (maintien, élagage, abattage).

2. Résultats

Les cartes localisant les arbres visités et la liste détaillée des observations réalisées arbre par arbre sont présentées en Annexes I et II.

La carte ci-après propose une vue d'ensemble des résultats du diagnostic.

Carte générale état sanitaire – pdf joint, format A3

3. Synthèse concernant la PLACE DU CIRQUE et la RUE HARRY-MARC

28 arbres sont présents, représentant une diversité botanique de 10 genres d'arbres différents, les marronniers étant les plus représentés avec 32 % des effectifs.

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- 19 arbres en état sanitaire BON
- 9 arbres en état sanitaire CORRECT
- 0 arbre en état sanitaire MEDIOCRE
- 0 arbre en état sanitaire MAUVAIS

☛ Conclusion :

L'état du patrimoine arboré de la Place du Cirque et de la Rue Harry-Marc est globalement satisfaisant et présente une importante diversité botanique.

Les principales dépréciations sanitaires observées s'expliquent par les contraintes liées au sol : réfection de surfaces, piétinements, etc.

4. Synthèse sur les arbres de la PLAINE DE PLAINPALAIS

Sur 261 emplacements identifiés, 242 arbres sont présents et 19 arbres manquants.

Sur les 242 arbres présents, environ 50 arbres sont des jeunes plantations (moins de 10 ans).

La diversité botanique est de 6 genres d'arbres différents, dont :

- 70 % de marronniers
- 19 % de tilleuls
- 9 % d'ormes

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- **117 arbres en état sanitaire BON** soit 45 % des emplacements
- **94 arbres en état sanitaire CORRECT** soit 36 % des emplacements
- **29 arbres en état sanitaire MEDIOCRE** soit 11 % des emplacements
- **2 arbres en état sanitaire MAUVAIS** soit 1 % des emplacements
- et 19 arbres manquants soit 7 % des emplacements

☛ Conclusion :

Sur **261 emplacements, environ 19 % des arbres sont absents ou en état préoccupant** (médiocre à mauvais), ce qui constitue un pourcentage élevé.

L'abattage de 11 arbres devra prochainement être réalisé.

A ce constat s'ajoute une importante hétérogénéité en terme de classes d'âge des arbres, allant de plus jeunes plantations (environ 20 % d'arbres jeunes) à des arbres très âgés.

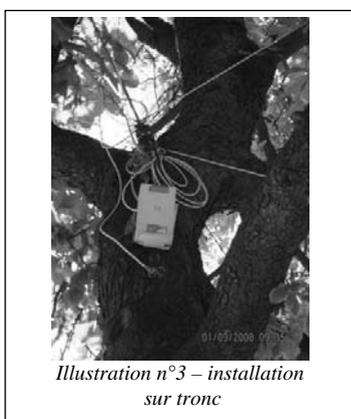
Au vu de ces éléments, le remplacement des arbres manquants ou l'opportunité de renouveler ceux en mauvais état doit se réfléchir globalement à l'échelle du site.

5. Les principales causes de dépréciations sanitaires

Les dépréciations sanitaires des arbres sont principalement liées aux phénomènes suivants :

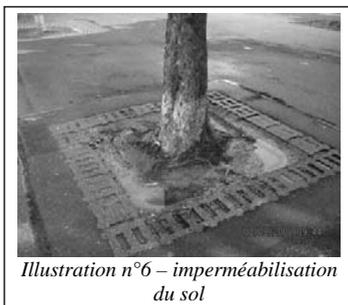
- **blessures conséquentes** sur troncs, collets et charpentières :
chocs de véhicules, utilisation des arbres comme support d'installations pérennes ou temporaires, etc.

cf. illustrations n°1 à 4



- **tassement du sol** au pied des arbres, lié aux usages multiples (stand, manifestations, circulation, etc) entraînant une imperméabilisation du sol

cf. illustration n°6



☛ **Conclusion :**

Compte-tenu de ce constat il conviendra de :

Programmer à court terme les interventions de mise en sécurité des arbres identifiés

Réfléchir les renouvellements à l'échelle globale de la Plaine

Orienter les nouveaux aménagements vers une **meilleure protection des arbres** (espace à réserver autour des arbres, installation de protections physiques pérennes, etc.)

Proposer des **conditions de développement favorables aux arbres** (qualité des fosses de plantation, revêtements perméables, etc.)

Mails de charollais du 30.10

Monsieur le Président,

En complément du précédent message et comme demandé par certains commissaires, voici des nouvelles des arbres transplantés, avec photos à l'appui!

Les 33 tilleuls provenant de la Plaine de Plainpalais ont été transplantés sur le site du Centre Sportif de Vessy complétant l'alignement existant.

5 sujets sont équipés de sondes tensiométriques permettant un suivi précis des besoins hydriques. L'entretien de ces végétaux est effectué pendant les 5 prochaines années de végétation par l'entreprise adjudicataire (Jacquet SA).

Actuellement, l'ensemble de ces végétaux se portent bien.

Monsieur le Président,

Comme demandé, et suite à notre audition du 17 octobre, voici les réponses aux diverses questions posées par les commissaires.

- Mâts TPG:

Le montant figurant dans la proposition concerne le déplacement de deux mâts, qui se retrouvent mal positionnés vis-à-vis de continuités piétonnes et cycles.

Le coût total de ce déplacement est de CHF 35 000 HT. Pour information, antérieurement les discussions avaient porté sur des déplacements plus conséquents en nombre, ce qui expliquait l'impossibilité de l'époque, notamment en regard du peu d'ampleur du projet d'aménagement de la piste cyclable qui se voulait simple et économique, dans l'attente du présent projet global.

- Récapitulatif global du coût de toutes les étapes (hors pointe nord et pointe nord comprise):

Voici le détail des PR votées et déposées à ce jour

Il existe encore une PR ancienne, datant de 1997, qui concernait l'aménagement de la place de jeux. Son montant voté est de 750'000.-, mais nous n'en connaissons pas la teneur. Elle a été entièrement gérée en son temps par le service des écoles et n'est pas incluse dans le total ci-dessus.

- Détail des quantités des différents mobiliers:

La pièce jointe synthétise ces éléments.

- Itinéraires cyclistes:

La plaine de Plainpalais est au bénéfice d'un arrêté de circulation permettant la circulation des vélos sur l'ensemble du site, raison pour laquelle il n'est pas pertinent de marquer des itinéraires. Pour autant, les accès à la plaine sont effectivement marqués aux points d'entrées principaux, de même que l'on compte sur le fait que les

cyclistes mettent pied à terre dans le périmètre des marchés ou des manifestations.

Concernant la liaison entre le Rond-Point de Plainpalais et le mail, elle s'effectue en période "courante" (hors marchés) en empruntant de manière partagée avec les piétons le mail (zone de promenade et des stands identifiée sur les plans et coupes types). En période d'occupation du mail par des stands, la circulation se fait en mettant pied à terre sur la zone dite de promenade ou en restant sur le vélo sur l'espace dédié aux secours et implanté dans les 3.5, de surface de gohrr en rive intérieure du mail. Il n'y a pas eu à constater de conflit à ce jour.

- Places de parking handicapés:

A proximité immédiate, il y a 5 places pour personnes à mobilité réduite: 1 en surface le long de l'avenue du mail et côté opposé à la place et 4 dans le parking souterrain. L'accès à la place depuis le parking souterrain se fait pour ces usagers via un ascenseur. Après contact avec la fondation des parking ce nombre de places souterraines pourrait être augmenté au besoin.

PCE

Entourage d'arbres

Protections des troncs pour arbres du mail 188

Mobilier urbain

Restauration de bornes fontaine (fontaine ruche) 1
Fourniture et pose borne fontaine neuve 2
Pose borne fontaine existante restaurée 4
Fourniture et pose de bancs type Ville de Genève 98
Fourniture et pose d'épingles à vélos 100
Fourniture et pose de potelets 30
Fourniture et pose de poubelles 40
Déplacements armoires et coffrets divers 2
Bornes incendies 7
Ecopoint (4 bennes) 1
Fosses à benne 2
Bornes pour eau et électricité (marchés) 10

Nb. :

Fourniture bancs 2.30 m avec accoudoirs 1'255 HT

Pose bancs 2.30m 975 HT

Total 2'230 HT

14 janvier 2013

B. Rapport de minorité de M. Alexandre Wisard.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux le 10 octobre 2012. Sous la bienveillante présidence de M. Alain de Kalbermatten, elle a été prestement examinée lors de ses trois séances des 17 octobre, 7 et 28 novembre 2012.

Lors de la séance du 17 octobre, M. Guy Dossan a été désigné rapporteur. Les conseillères municipales et conseillers municipaux sont priés de se référer à son rapport de majorité pour prendre connaissance des discussions survenues en commission.

Rappel de la proposition

Entre 2007 et 2012, la plaine de Plainpalais qui constitue un espace public central en ville de Genève de près de 70 000 m² a fait l'objet de travaux importants. Ceux-ci ont permis notamment de:

- remplacer le système de drainage désuet;
- substituer de la terre battue pour les humains à du gazon pour les chiens;
- remplacer une partie des arbres existants bien fatigués par des essences plus adaptées et plus jeunes.

Lors de la précédente étape de travaux, dont la fin de chantier a été inaugurée en grande pompe le 1^{er} août 2012, le dossier sensible des remplacements d'arbres sur l'ensemble du mail piétons a été suspendu, le temps d'observer les résultats de deux planches d'essai réalisées aux pointes Ecole-de-Médecine et rond-point de Plainpalais. La proposition PR-753, du 11 novembre 2009, d'un montant initial de 26 100 00 francs a ainsi été amputée de son volet financier couvrant l'aménagement du mail piétonnier et les replantations.

Le Conseil administratif revient donc aujourd'hui avec un crédit de près de 11,4 millions de francs, qui avait été soustrait du précédent crédit de la plaine de Plainpalais PR-753 accepté le 23 mai 2011 par le Conseil municipal.

Ce beau projet ne mérite pas la polémique!

Lors du vote final de la commission, le 28 novembre 2012, une majorité aussi hétéroclite qu'inhabituelle s'est dégagée pour refuser le présent crédit de réalisation. Il convient aujourd'hui de retrouver la raison et d'exprimer les éléments qui

justifient l'adoption du crédit. Pour cela, le projet de la plaine de Plainpalais doit être analysé sous trois angles potentiellement conflictuels.

Les coûts

Lors du traitement de la précédente proposition PR-753 qui couvrait les travaux de remise en état du sous-sol (drainages), le skate-park et les aménagements de surface en ghorr, la partie de remise en état du mail piétonnier a donc été sortie du crédit afin d'éviter le référendum et de réaliser deux planches d'essai de nouveau mail piétons aux extrémités rond-point de Plainpalais et angle rue Ecole-de-Médecine.

La présente demande de crédit reprend à quelque 100 000 francs près le même montant qui a été sorti de la proposition PR-753, ce qui témoigne que le Conseil administratif a respecté ses engagements et qu'il n'essaye pas de couvrir d'éventuels dépassements de crédit par du saucissonnage, comme cela a été évoqué en commission. On peut d'ailleurs relever que le montant accordé pour les travaux du mail piétonnier paraît un peu court, puisque les prix sont basés sur des soumissions établies en 2008 déjà. Toutefois, le Conseil administratif et les services de M. Pagani se sont engagés, lors de la séance de la commission des travaux du 17 octobre 2012, à terminer les travaux dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Les arbres

Les conditions actuelles dans lesquelles se développent les arbres de la plaine de Plainpalais ne sont pas satisfaisantes: insuffisance de terre végétale, compactage des sols, stress hydrique estival, dommage aux troncs provoqué par les véhicules et urine des chiens fragilisent le développement des végétaux. Étonnement, ce sont les sujets les plus anciens qui résistent le mieux, le problème se posant de façon accrue pour les plantations plus récentes, ce qui pose la question du succès du remplacement des arbres sans modification fondamentale de leurs conditions de vie.

A cela s'ajoute la maladie qui frappe actuellement les marronniers, nombreux sur la plaine de Plainpalais, au niveau de leurs feuilles qui jaunissent dès le début de l'été. Dans l'ensemble, ces arbres sont mal en point, mais pourraient encore vivre de nombreuses années dans ces conditions difficiles, et il n'y pas lieu de polémiquer sur cet aspect du dossier. Replanter plus et mieux est un pari sur l'avenir.

Le projet de la Ville de Genève propose de remplacer ces arbres en leur redonnant de meilleures conditions de développement, en diversifiant les essences: il est courageux, car les abattages provoquent des réactions émotionnelles bien compréhensibles de la part de la population. Mais il y a lieu de rappeler ici qu'au

terme des travaux, le bilan global dendrologique est positif puisque la plaine de Plainpalais accueillera une vingtaine d'arbres supplémentaires.

Les autorisations d'abattages ont été délivrées par l'autorité cantonale compétente, soit la Direction générale de la nature et du paysage au DIME, et aucun recours n'a été déposé. Ces autorisations sont aujourd'hui en force.

Des mesures de sauvetage ont déjà été prises. En effet, une trentaine d'arbres de dimension moyenne ont été sauvés et déplacés au stade de Vessy lors de la précédente étape de travaux et leur survie est aujourd'hui garantie. On rappellera qu'avec l'âge avançant, il devient plus difficile de déplacer un arbre.

Un suivi scientifique assuré par les spécialistes de l'Hepia – laboratoire des sciences des sols – et qui figure en annexe, confirme que les plantations réalisées lors de la première étape (pointe Temple de Plainpalais) et sur les deux planches d'essai se développent nettement mieux depuis que de nouvelles conditions de vie ont été mises en place.

La pétition P-271, transmise au Conseil municipal en octobre 2011 par l'Association «Sauvons nos arbres», et qui s'oppose à l'abattage des marronniers et autres arbres, a reçu un accueil plutôt frais de la part de la commission des pétitions. Seul un représentant d'Ensemble à gauche l'a soutenue, alors que le représentant du Parti démocrate-chrétien s'est abstenu.

Les marchands

Le projet redonne de l'espace de circulation aux usagers des marchés en proposant un nouveau mail piétonnier entouré d'un triple alignement d'arbres au lieu de l'actuel double alignement. Les arbres sont plus espacés, ce qui augmente leur surface racinaire disponible et permet aux marchands de poser leurs véhicules de façon plus aisée.

Dans un communiqué de presse publié le 15 février 2011, et rédigé conjointement par l'Association du marché aux puces de Genève (AMPG), l'Association des marchés de Genève (alimentaires et produits manufacturés) (AMG) et l'Association professionnelle des brocanteurs de Genève (APBG), les marchands confirment qu'ils veulent que les travaux continuent jusqu'au bout! (voir annexe).

En synthèse, ces trois associations de marchands soulignent que le projet a été conduit en concertation avec les associations, et soutiennent le Conseil administratif dans sa volonté de mener à bien la réfection complète de la plaine de Plainpalais.

Ils confirment que les clients des marchés sont aujourd'hui reçus dans de piètres conditions, et déplorent des problèmes de points d'eau, de toilettes, d'alimentation électrique ou encore le manque de place de manœuvre pour les véhi-

cules lors de l'installation des stands. Ces constats sont également faits par la nouvelle association Marché contemporain genevois, récente dissidente de l'AMG, et qui a été auditionnée par la commission, mais qui, par contre, ne soutient pas la nouvelle étape de travaux. Les problèmes soulevés devraient être solutionnés par la réalisation des équipements prévus lors des travaux de cette nouvelle étape.

Conclusions

Le projet d'ensemble de réhabilitation de la plaine de Plainpalais est une belle réussite. La population s'est réapproprié les lieux, et cet espace public au centre de la ville de Genève retrouve une nouvelle jeunesse.

Comme nul n'est prophète en son pays, voire en son canton, la reconnaissance de la qualité du projet est venue de Zurich qui a décerné en 2012 le prestigieux prix Hochparterre pour cette réalisation dans le domaine architecture du paysage (voir annexe).

Ne pas terminer les travaux alors que le projet est distingué sur le plan helvétique nous exposerait à une nouvelle Genferei dont Genève, certes assez coutumière du fait, ne sortirait pas grandie.

La minorité de la commission des travaux vous propose donc, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de retrouver la raison et d'oublier la passion, en acceptant cette proposition PR-994 afin de terminer la réhabilitation de la plaine de Plainpalais, pour la plus grande satisfaction de ses principaux usagers que sont les marchands et la population dans son ensemble.

Elle espère vivement que le Conseil administratif qui, par ailleurs, a choisi le losange de Plainpalais comme thème graphique de sa carte de vœux 2013, et plus particulièrement les magistrats concernés au premier chef par le dossier, soit MM. Rémy Pagani et Guillaume Barazzone, mettront toute leur énergie, leur motivation et leur courage politique dans la défense de ce beau projet qui doit être terminé.

Annexes:

Rapport HEPIA plantations 2^e étape

Rapport HEPIA plantations 3^e étape

Communiqué de presse 21 février 2011 Associations des marchés

Communiqué de presse prix Hochparterre 2012

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Hes-SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Rapport annuel du suivi de plantation

Plaine de Plainpalais : étape 2

Année 2012

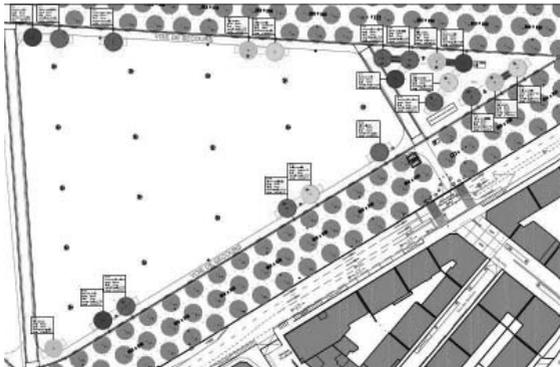


Laboratoire des sciences du sol

1. Historique de plantation

Le réaménagement complet de la plaine de Plainpalais est prévu sur plusieurs étapes et plusieurs années. Dans le cadre de l'étape n°2 du projet, 21 arbres ont été plantés sur la pointe Est de la plaine le 1^{er} avril 2010. Au total, cinq espèces différentes ont été plantées :

-  **Quercus cerris 43.3cm**
-  **Celtis australis 54.3 cm**
-  **Ulmus carpinifolia 56.8 cm**
-  **Tilia cordata 44.3 cm**
-  **Prunus avium 'Plena' 42 cm**



Préalablement à cette 1^{ère} étape de plantation, une étude pédologique a été réalisée par le laboratoire des sols de hepia dont voici les principales conclusions.

Cette étude a permis de mettre en évidence les principales propriétés du sol et sous-sol de la Plaine de Plainpalais à savoir :

- possibilité de recycler des terres végétales (~ 1000 m³)
- possibilité de recycler des sous-couches arables (~ 500 m³)
- possibilité de recycler des matériaux pierreux 30-80 mm (~ 500 m³)
- sol extrêmement pierreux
- sol alcalin
- sous sol très perméable
- teneur en matière organique très faible
- fertilité globale faible
- présence d'une nappe à faible profondeur sur tout le secteur (-3m)
- sur la partie Sud sous l'enduit bitumineux possibilité de tomber sur des dalles en béton ou d'anciennes bordures lors de la creuse de la tranchée continue de plantation.

2. Suivi de la plantation

La plantation s'est déroulée dans de bonnes conditions météorologiques et de mise en place des terres.



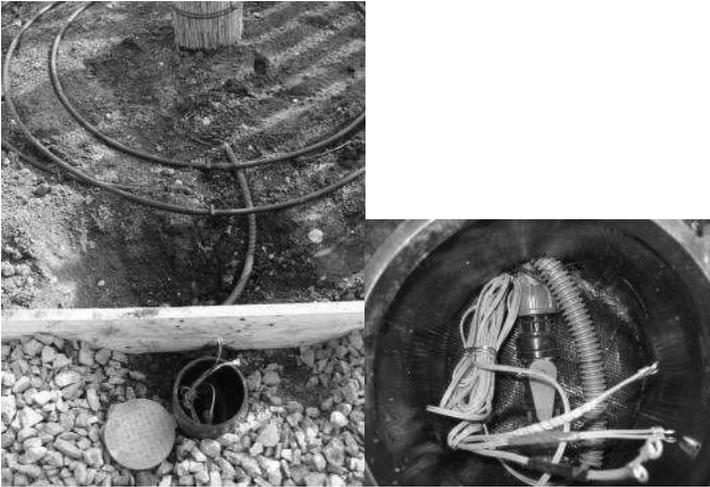
3. Suivi hydrique

Pour assurer le suivi hydrique de cette plantation, nous avons équipé, pour chaque espèce, trois arbres de sondes tensiométriques.

Sondes	Distance du tronc (cm)	Profondeur (cm)
Rouge	30	30
Noire	60	30
Vert-jaune	80	80

Le système d'arrosage mis en place a les caractéristiques suivantes :

- 10 mètres linéaires de tuyau
- 3 goutteurs au mètre, soit un total de 30 goutteurs autorégulés par arbre
- Débit des goutteurs : 2 l/h



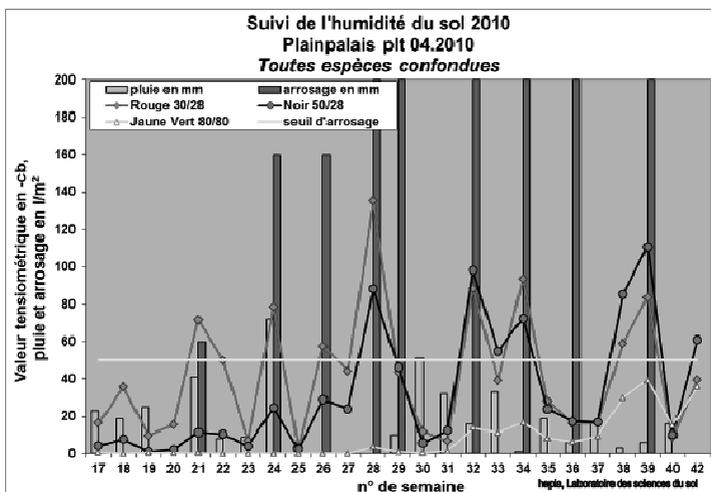
Installation des sondes tensiométriques

Il y a un seul réseau d'arrosage pour les cinq essences plantées sur l'étape n°2.
Afin de maîtriser l'arrosage de chaque espèce selon ses besoins spécifiques, chaque arbre est équipé d'une vanne individuelle située dans le même regard que les fils des sondes tensiométriques.



Aout 2010

4. Suivi 1^{ère} année (2010)



- Seuil d'arrosage : 50 cb
- Nombre d'arrosages: 9
- Quantité d'eau apportée: 4.7 m³/arbre

Observations 2010 :

Nous avons suivi chaque essence de manière individuelle tout en essayant, dans la mesure du possible, de donner une consigne commune. Le graph ci-dessus présente le suivi de l'humidité du sol pour toutes les espèces confondues. Les graphs de chaque espèce sont présentés en annexe 1.

Il n'y a pas eu de grande différence de demande en eau entre les différentes espèces, nous avons donc pu piloter l'arrosage de manière identique (quantité d'eau et fréquence d'arrosage) pour tous les arbres en 2010.

Au total, neuf arrosages ont été nécessaires, pour une quantité d'eau apportée de 4.7 m³/arbre.

Au niveau de l'enracinement, tous les arbres se sont implantés à l'extérieur de la motte pendant l'été. En fin de saison, l'enracinement a progressé jusqu'en profondeur pour toutes les espèces à l'exception des tilleuls.

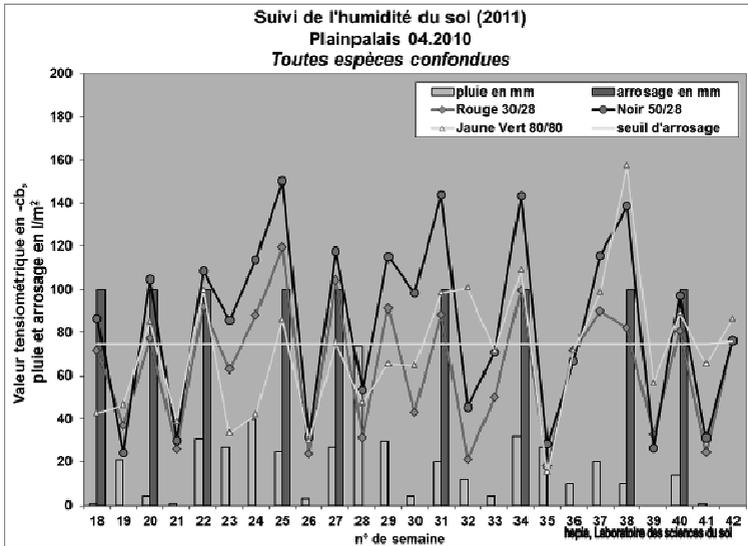


Août 2010, *Quercus cerris* à droite, *Ulmus carpinifolia* à gauche
La masse foliaire en première année est faible



Tilia cordata à droite, *Celtis australis* à gauche

5. Suivi 2^{ème} année (2011)



- Seuil d'arrosage : 75 cb
- Nombre d'arrosages: 9
- Quantité d'eau apportée: 2.7 m³/arbre

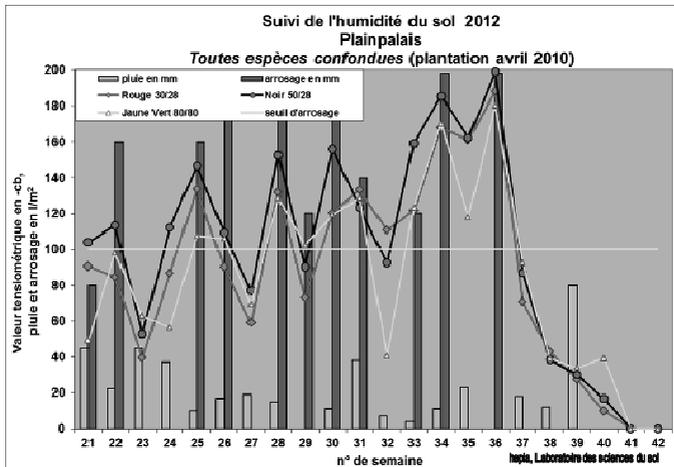
Observations 2011 :

La demande en eau a été importante toute au long du suivi tensiométrique, cet état de fait est corrélé avec la masse foliaire et racinaire, beaucoup plus importante qu'en 1^{ère} année.

Dès la semaine 20, l'enracinement est installé en profondeur pour les cinq essences même les tilleuls, qui est le seul genre qui n'avait pas encore fait sont enracinement en profondeur à fin 2010.

En annexe 2 vous avez la possibilité d'observer les suivis tensiométriques 2011 individualisés par essence. Afin de rationaliser les consignes d'arrosage, nous essayons au maximum de les homogénéiser. Ainsi, cette année, il a tout à fait été possible d'arroser les différentes essences avec les mêmes quantités et mêmes fréquences d'arrosage.

6. Suivi de 3^{ème} année (2012)



- Seuil d'arrosage : 100 cb
- Nombre d'arrosages: 11
- Quantité d'eau apportée: 5.3 m³/arbre

Observations 2012 :

L'enracinement étant présent en profondeur en 2011 sur toutes les espèces, le seuil d'arrosage est passé cette année de -75cb à -100cb.

Comme les années précédentes, l'arrosage a été conduit cette année de façon similaire pour les cinq espèces (quantité et fréquence).

Il y a eu une forte demande en eau tout au long de la saison.

Onze arrosages pour un volume de 5.3 m³/arbre ont été nécessaires.

Cette forte demande s'explique par un volume de feuilles plus important que les années précédentes.

De plus, les arbres sont implantés dans une situation très ensoleillée, ce qui augmente l'évapotranspiration.



Août 2012, l'ombre est appréciée sous les arbres.



Août 2012

7. Grossissement des troncs

Le grossissement des troncs est mesuré chaque automne en novembre. Sa mesure nous permet d'obtenir une réponse biologique de l'arbre, elle nous renseigne sur son état de santé et sur sa croissance.

La circonférence du tronc est mesurée à 1m du sol.

Quercus cerris

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
1	43	43	48	53	0	5	5
7	43	44	46	49	1	2	3
11	44	45	49	52.5	1	4	3.5
20	43	44	46	50	1	2	4
Moyenne	43.3	44.0	47.3	51.1	0.8	3.3	3.9
Ecart-type	0.50	0.82	1.50	1.93	0.50	1.50	0.85

Ulmus carpiniifolia

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
2	69	70	76	86	1	6	10
8	57	58	61	64	1	3	3
14	50	51	56	64	1	5	8
18	51	51.5	57	62.5	0.5	5.5	5.5
Moyenne	56.8	57.6	62.5	69.1	0.9	4.9	6.6
Ecart-type	8.73	8.84	9.26	11.27	0.25	1.31	3.04

Prunus avium 'Plena'

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
3	43	46	60	72	3	14	12
6	42	45	54	60	3	9	6
15	42	44.5	51	57.5	2.5	6.5	6.5
19	41	44	52	59.5	3	8	7.5
Moyenne	42.0	44.9	54.3	62.3	2.9	9.4	8.0
Ecart-type	0.82	0.85	4.03	6.59	0.25	3.25	2.74

Tilia cordata

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
4	44	44	48	52	0	4	4
9	44	45	48	50	1	3	2
13	44	44	47	51	0	3	4
21	45	45.5	47.5	51	0.5	2	3.5
Moyenne	44.3	44.6	47.6	51.0	0.4	3.0	3.4
Ecart-type	0.50	0.75	0.48	0.82	0.48	0.82	0.95

Celtis australis

arbre n°	mars.10	nov.10	oct.11	nov.12	Grossissement 2010	Grossissement 2011	Grossissement 2012
5	58	58	60	62	0	2	2
10	51	51.5	52	56	0.5	0.5	4
12	50	50	52	55	0	2	3
17	58	58	60	68	0	2	8
Moyenne	54.3	54.4	56.0	60.3	0.1	1.6	4.3
Ecart type	4.35	4.23	4.62	6.02	0.25	0.75	2.63

En première année, seuls les *Prunus avium* 'Plena' ont un grossissement notable.

En deuxième année en revanche, toutes les espèces à l'exception des *Celtis australis* présentent de bons grossissements, voire exceptionnels pour les *Prunus avium* 'Plena' (+9,4cm soit presque deux classes dans le catalogue APS).

Cette année, les *Prunus avium* 'Plena' ont à nouveau un grossissement exceptionnel (+8cm). Leur circonférence a augmenté de 20cm en trois ans, c'est remarquable. Toutes les autres espèces ont bien grossi, y compris les *Celtis australis*.

- Quercus cerris* : 3.9cm (+ 8cm sur les 3 ans)
- Ulmus carpiniifolia* : 6.6cm (+ 12.4cm sur les 3 ans)
- Prunus avium* 'Plena' : 8.0cm (+ 20.3cm sur les 3 ans)
- Tilia cordata* : 3.4cm (+ 6.8cm sur les 3 ans)
- Celtis australis* : 4.3cm (+ 6cm sur les 3 ans)

Les grossissements sont une réponse biologique de l'arbre, ils nous confirment la réussite de la plantation et sont synonymes de succès de tous les intervenants (génies civils, pépiniéristes, paysagistes, services publics et agronomes).



Août 2012



Août 2011



Août 2010

Les trois photographies ci-dessus montrent l'évolution du même arbre sur trois ans. Elles illustrent la bonne reprise de cet arbre et mettent en évidence l'augmentation de sa masse foliaire.

8. Perspectives pour 2013

Pour 2013, nous préconisons d'arrêter le suivi tensiométrique et de ne pas arroser.

Un suivi visuel régulier (tous les 15j pendant les mois de juin, juillet, août et septembre) par le service des espaces verts de la ville doit cependant être fait.

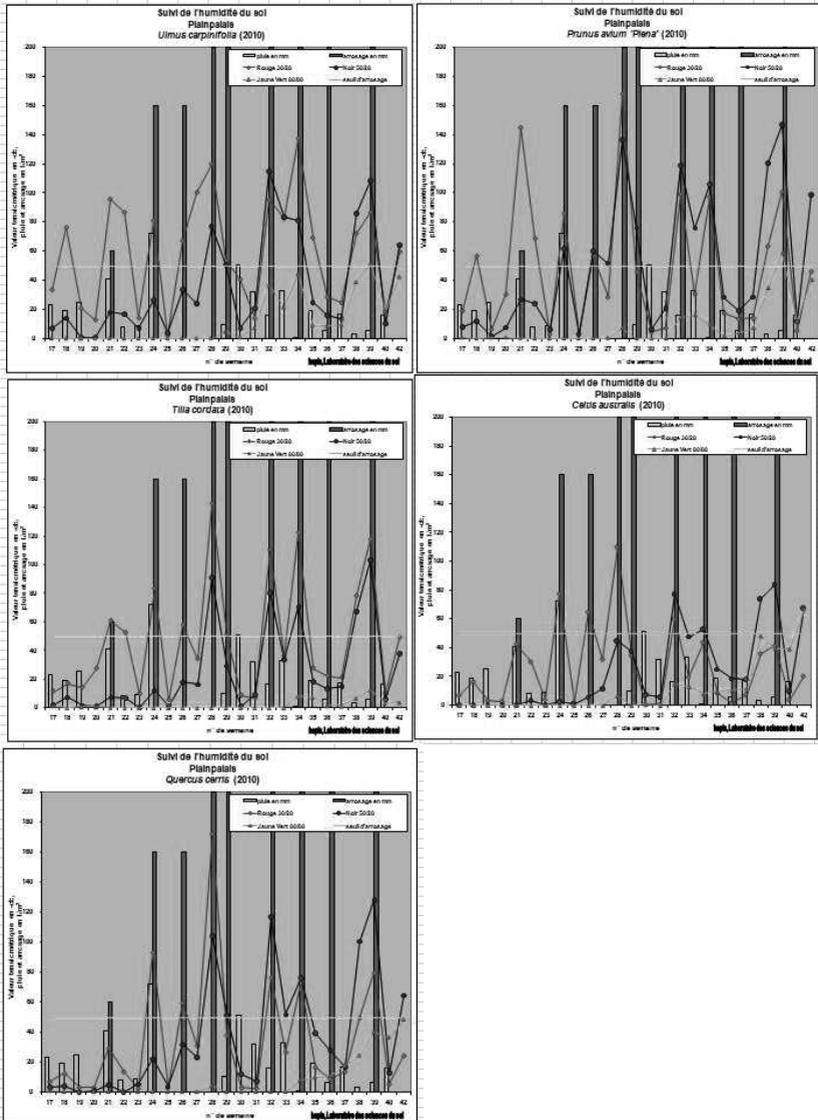
Si des stress hydriques importants sont observés (menace de la survie de l'arbre) un arrosage peut bien sûr être effectué.

Toutefois, il est important que nous soyons informés de la date et des quantités apportées. Si aucun n'arrosage n'est effectué en 2013 et que les mesures de grossissement de fin sont conséquent, cette étape pourra être considérée comme terminée viable et autonome.

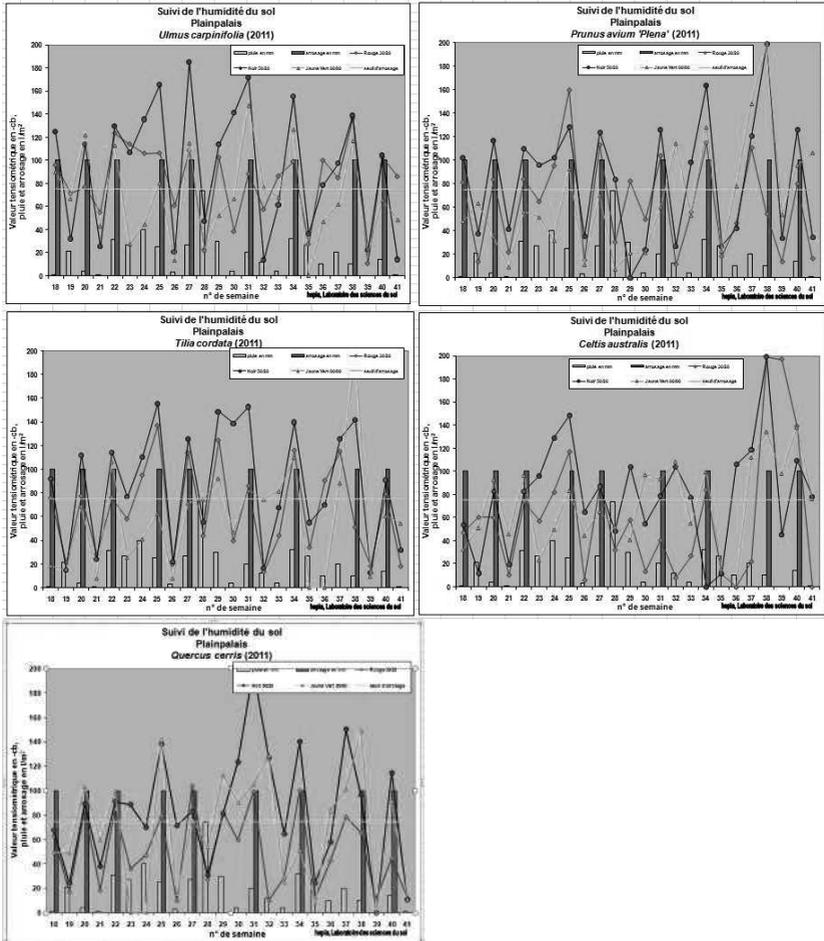
ionel Chabbey
Chargé d'enseignement HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

Marianne Schaller
Assistante HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

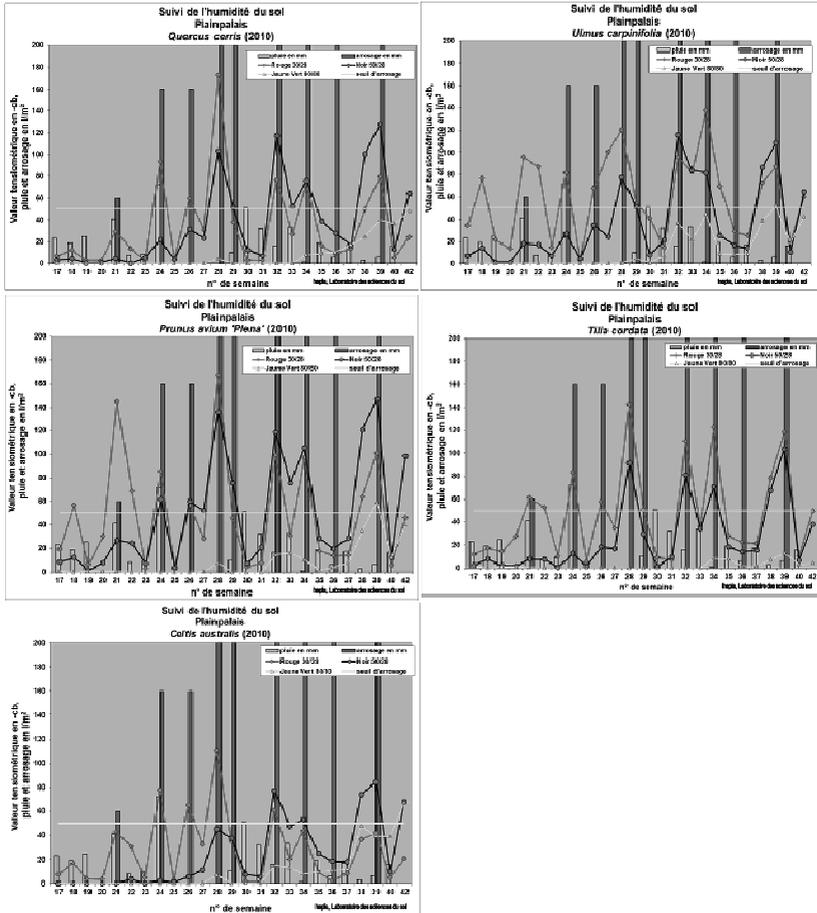
Annexe 1 : Suivi tensiométrique 2010 par essence



Annexe 2 : Suivi tensiométrique 2011 par essence



Annexe 3 : Suivi tensiométrique 2012 par essence



h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Hes·SO // GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Rapport annuel du suivi de plantation

Plaine de Plainpalais : étape 3

Année 2012

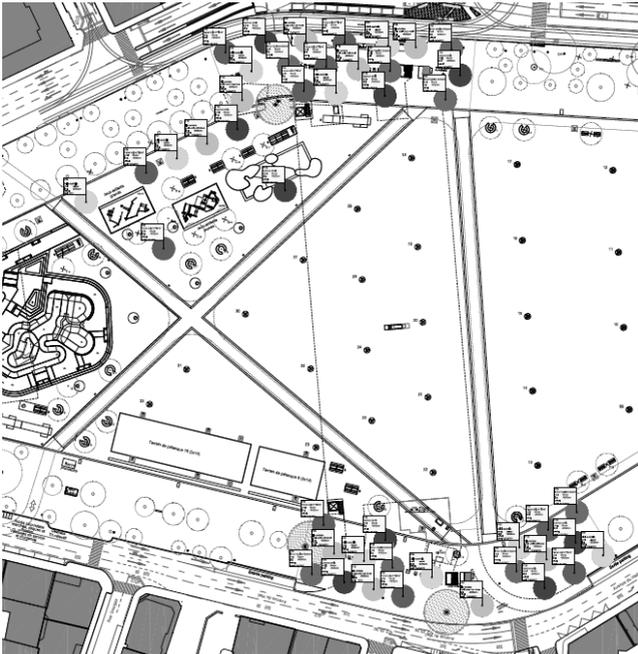


Laboratoire des sciences du sol

1. Plan de plantation

Le réaménagement complet de la plaine de Plainpalais est prévu sur plusieurs étapes et plusieurs années. Dans le cadre de l'étape n°3 du projet, 44 arbres ont été plantés au printemps 2012 sur la partie Ouest de la plaine. Au total, cinq espèces différentes ont été plantées: voici la liste et leur force à la plantation.

- **Quercus cerris 43.3cm**
- **Celtis australis 54.3 cm**
- **Ulmus hollandica 'Dodoens' 56.8 cm**
- **Tilia cordata 44.3 cm**
- **Prunus avium 'Plena' 42 cm**



Comme lors de l'étape 2, des tranchées continues en terre-pierre ont été réalisées afin d'augmenter le volume disponible pour les racines.

2. Suivi hydrique

Pour assurer le suivi hydrique de cette plantation, nous avons équipé, pour chaque espèce, trois arbres de sondes watermark. Ces sondes renseignent sur l'état d'humidité du sol.

Sondes	Distance du tronc (cm)	Profondeur (cm)
Rouge	30	30
Noire	60	30
Vert-jaune	80	80

L'arrosage est assuré par un système goutte à goutte.

Ce dernier fait dix mètres de long, composé de trois goutteurs au mètre (30 goutteurs à 2l/h =60l/h/arbre).

Concernant l'irrigation, les enseignements obtenus sur l'étape 2 nous ont permis d'optimiser le système d'arrosage sur cette 3^{ème} étape.

Sur l'étape 2 les mêmes consignes d'arrosage (mêmes fréquences et mêmes quantités d'eau) ont été données pour les cinq espèces d'arbre.

Sur l'étape 3, le même principe est appliqué mais par mesure de précaution les chênes et les Celtis (espèces plus délicates à la reprise) sont équipés de vannes individuelles qui permettent de stopper l'irrigation en cas de saturation en eau du sol.



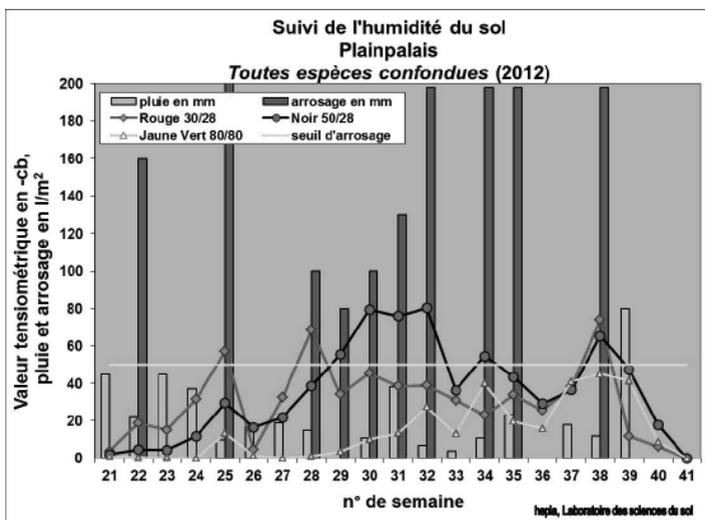
Plantation et réglage de l'aplomb de l'arbre, mise en place des terres dans la fosse de plantation

3. Suivi 1^{ère} année (2012)

Nous avons suivi chaque essence de manière individuelle tout en essayant, dans la mesure du possible, de donner une consigne d'arrosage commune.

Il n'y a pas eu de grande différence de demande en eau entre les différentes espèces, mis à part les tilleuls dont la demande était plus faible. Nous avons tout de même piloté l'arrosage de manière identique (quantité d'eau et fréquence d'arrosage) pour tous les arbres en 2012.

Le graphique ci-dessous présente le suivi de l'humidité du sol pour toutes les espèces confondues. Les graphiques du suivi tensiométrique de chaque espèce sont présentés en annexe 1.



- Seuil d'arrosage : 50 cb
- Nombre d'arrosages: 10
- Quantité d'eau apportée: 8 m³/arbre

Observations 2012 :

L'enracinement est clairement établi à l'extérieur de la motte dès la mi-juillet.

L'enracinement en profondeur est atteint pour les Quercus cerris en semaine 37. Pour les quatre autres espèces, les sondes placées en profondeur montrent quelques signes de dessèchement, généralement 1 arbre suivi sur 3 s'est enraciné en profondeur. L'enracinement en profondeur devrait se confirmer pour tous les arbres en début 2013.

Au total, dix arrosages ont été pratiqués sur la saison, pour une quantité d'eau apportée de 8 m³/arbre.

Les arrosages en semaine 22, 25 et 35 n'ont pas été demandés.

4. Grossissement des troncs

Le grossissement des troncs est mesuré chaque automne en novembre. Cette mesure nous permet d'obtenir une réponse biologique de l'arbre, elle nous renseigne sur l'état de santé du végétal, sa croissance et la réussite de reprise de la plantation.

La circonférence du tronc est mesurée à 1m du sol, chaque année en novembre.

Quercus cerris

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
25	49.0	49.5	0.5
30	49.0	49.6	0.6
34	52.0	53.0	1.0
41	47.0	47.0	0.0
54	48.0	48.2	0.2
56	51.0	52.5	1.5
moyenne	49.3	50.0	0.6
écart type	1.9	2.4	0.5

Tilia cordata

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
26	46.3	46.5	0.2
31	45.0	45.8	0.8
33	45.0	46.0	1.0
36	45.0	45.5	0.5
52	47.0	48.5	1.5
59	48.0	48.5	0.5
moyenne	45.5	46.5	0.8
écart type	1.0	1.4	0.4

Prunus avium 'Plena'

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
23	50.0	53.5	3.5
29	44.5	47.0	2.5
32	53.0	54.5	1.5
40	48.0	50.4	2.4
48	45.0	47.0	2.0
51	51.0	53.5	2.5
58	48.0	51.8	3.8
moyenne	47.6	49.7	2.6
écart type	3.9	3.6	0.8

Ulmus hybride Dodoens

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
24	44.0	46.3	2.3
27	42.5	44.5	2.0
35	44.0	46.2	2.2
38	45.0	46.5	1.5
50	46.0	48.2	2.2
53	44.0	46.0	2.0
55	41.0	43.2	2.2
moyenne	44.4	46.4	2.1
écart type	1.5	1.5	0.3

Celtis australis

arbre n°	14.avr.12	05.nov.12	Gross.2012
22	58.5	60.2	1.7
28	50.5	51.0	0.5
37	58.0	58.2	0.2
39	69.0	69.5	0.5
49	61.0	62.0	1.0
57	53.5	54.5	1.0
moyenne	59.6	60.2	0.8
écart type	7.7	7.7	0.5

Les grossissements de cette année sont très similaires à ceux de l'Etape 2 en première année ; c'est-à-dire un grossissement notable pour les Prunus mais quasi nulle pour les autres essences. Pour rappel en première année les arbres rééquilibrent la partie aérienne et souterraine, le grossissement est généralement faible voire inexistant.

Perspectives pour 2013

Le suivi tensiométrique va se poursuivre en 2013. Le seuil d'arrosage sera fixé à -75cb.

L'enracinement en profondeur devrait se confirmer pour tous les arbres en début 2013.

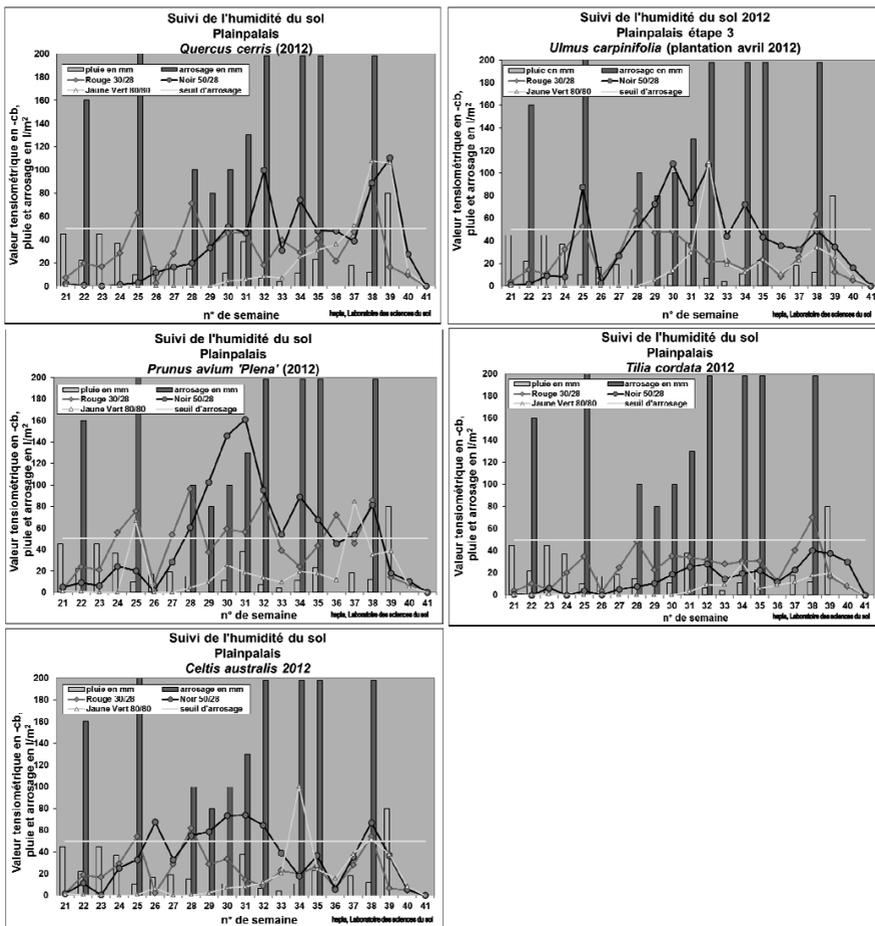
Une nouvelle série de 24 arbres vient d'être plantés cet automne. Selon notre devis du 14 octobre 2011, il nous reste 15 sondes soit 5 arbres à équiper.

Pour 2013, il est impératif que nous recevions le plan des secteurs d'arrosage, ce que nous n'avons jamais reçu jusqu'à présent. Est-ce que les arbres nouvellement plantés cet automne seront sur le même secteur d'arrosage que les arbres plantés au printemps 2012 ?

Lionel Chabbey
Chargé d'enseignement HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

Marianne Schaller
Assistante HES
Filière Agronomie
Laboratoire des sciences du sol

Annexe 1 : Suivi tensiométrique 2012 par essence



Communiqué de presse

Genève, 15 février 2011

LES MARCHÉS DE PLAINPALAIS VEULENT QUE LES TRAVAUX CONTINUENT JUSQU'AU BOUT !

Madame la rédactrice, Monsieur le rédacteur,

Nous constatons avec **consternation** que les travaux de réfection de la Plaine de Plainpalais sont suspendu. Leur raison d'être est remise en question et il est envisagé de laisser la Plaine en l'état, **inachevée**. Nous estimons que ces perspectives sont nuisibles à l'intérêt **général** des marchands que nous représentons et de leur clientèle ainsi qu'à celui plus général encore de la population genevoise.

Qu'est-ce la Plaine de Plainpalais ?

La Plaine de Plainpalais est la **plus grande place de Suisse**. Ce n'est pas une place vide : elle attire beaucoup de monde toute l'année. Eté comme hiver les marchés aux puces du mercredi et du samedi ainsi que les marchés du dimanche comptent des milliers de visiteurs par jour. Les marchés du mardi et vendredi drainent pour leur part des centaines d'usagers. Les partis politiques adorent venir y faire campagne car ils savent que c'est là que l'on rencontre la population.

Il y a des cirques plusieurs fois par an. Les forains sont là souvent. Des expositions y ont lieu ainsi que des manifestations en tous genres.

Ailleurs on appelle ça un centre événementiel, un vrai atout pour une ville. Ont y met un manager pour le gérer. A Genève on appelle ça un problème...

La situation actuelle

La Ville organise des marchés mais les usagers sont reçus dans de **plètres conditions**.

Tout le pourtour de la plaine (le mail) est laissé à l'abandon. Les marchands se débrouillent comme ils peuvent pour installer leurs stands et mener leurs activités. Les clients disent continuer à venir par attachement au marché mais se plaignent d'être **malmenés**. Il n'y a aucune politique d'accueil : n'importe quel organisateur de manifestation dans une petite commune se préoccupe davantage des conditions d'accueil des stands et des visiteurs que la Ville de Genève.

La location des emplacements de marché comprend les équipements de base mais ceux-ci sont inadaptés ou inexistants. De nombreux marchands fréquentent régulièrement les foires et marchés d'autres villes en Suisse. Ils font tous le même constat accablant : Bâle, Berne, Bulle et même Carouge sont mieux équipés que Genève. Pourquoi ?

- Il manque cruellement de points d'arrivée d'eau pour les bouchers, poissonniers, fleuristes, tous les marchands de produits alimentaires et bien sûr les puciers qui manipulent des objets avant l'aube et jusqu'au soir. Les points d'évacuation adéquats sont inexistants. Les clients des marchés, leurs enfants ont eux aussi besoin de pouvoir se laver les mains ou se désaltérer.
- L'alimentation électrique n'est pas fiable. Sur le marché alimentaire son fonctionnement (payant) est aléatoire. Les fréquentes coupures empêchent le travail des marchands. Les vitrines réfrigérées, frigidaires, râpisseurs, balances, caisses, lumières...ont tous besoin d'une alimentation stable. D'autre par, il n'y a pas d'électricité du tout pour des centaines de marchands des puces.
- En de trop nombreuses zones, il manque de la place pour les manœuvres de nos véhicules lors de l'installation des stands. Le centre de la Plaine est maintenant conçu pour les manœuvres des véhicules de 40 tonnes. Pour les marchés, même avec une camionnette c'est difficile.
- Il n'y a qu'une seule cabine de toilettes sur la Plaine pour des milliers d'utilisateurs (jusqu'à 10'000 certains jours) et elle est située dans une des zones les moins utilisées. Les deux autres se trouvent dans le parking souterrain, parfois ouvertes, parfois fermées mais de toute manière ouvrant bien après l'heure réglementaire d'ouverture du marché et fermant avant les derniers départs.



Une seule cabine de WC pour toute la plaine de Plainpalais

- Les promeneurs, les personnes âgées ont besoin de pouvoir s'asseoir. Proposer des bancs, quelques fontaines et des toilettes en fonction, ce n'est pas du luxe. C'est le minimum honorable de l'accueil. Nous avons honte des conditions actuelles !

L'avenir...

Le Conseil administratif, au moment de lancer les travaux de réfection de la Plaine, a réaffirmé la vocation de cet espace au centre de la ville pour accueillir trois activités prioritaires : **les forains, les cirques et les marchés**. Nous sommes heureux de ces choix et soutenons les autorités dans ce projet d'aménagement.

Les forains et les cirques utilisent la partie centrale, cette grande surface minérale rouge, a dessein laissée dégagée et vide pour permettre ce type d'installation.

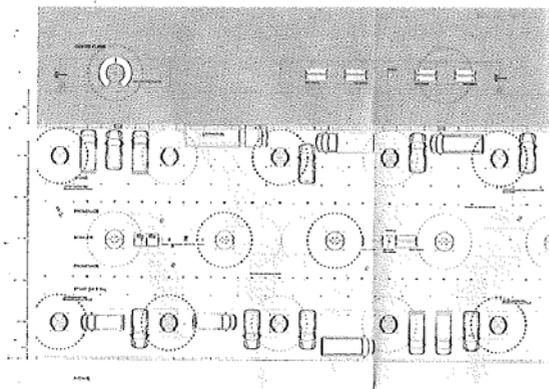
Mais c'est le **pourtour, le mail, qui continuera à accueillir les marchés**. Ce grand losange arborisé sera le **seul espace de détente des riverains** et ce sera une vraie promenade pour les genevois. Avec sa triple rangée d'arbres, ses bancs, ses fontaines et ses toilettes cet espace fera la **fierté de ville**. Il faut juste **oser terminer les travaux**.



Une longue promenade en losange avec triple rangée d'arbres

Pour satisfaire à sa vocation la plaine de Plainpalais a besoin des commodités de base destinées au public telles qu'on s'attend à les trouver dans ce genre de lieu (bancs, fontaines, toilettes, mobilier d'agrément, jeux).

Pour accueillir les marchés nous avons besoin de quelques équipements de base plus spécifiques tels que prises et évacuations d'eaux, alimentations électriques. Nous avons précisé les mêmes besoins que les cirques et les forains. Tous ces équipements doivent donc être du même type que ceux nouvellement implantés au centre de la Plaine pour les cirques et les forains. Ceux-ci les ont récemment mis à l'épreuve et ont tous déclarés leur entière satisfaction. Le premier objectif est donc atteint pour les architectes. Ils ont notre confiance pour la suite.



Les intervalles entre les arbres permettront de faire coexister de nombreux besoins et équipements.

Pour les marchands : l'accès, les stands, les véhicules, les bornes d'alimentation et d'évacuation d'eau, les bornes d'alimentation électrique.

Pour le public, avec ou sans marché : la déambulation, les bancs publiques, les fontaines, les mâts d'éclairage, les cabines téléphoniques, les poubelles, le mobilier d'agrément

Ce n'est pas 40 millions seulement pour "ça" mais pour le réaménagement tout entier de la Plaine

En ce qui concerne plus particulièrement les récentes attaques par voie de presse, nous tenons à faire remarquer ce qui suit:

- Le terme "ça" tendrait à faire croire - de manière erronée - que 40 millions ont déjà été dépensés pour la partie de la Plaine qui a déjà été réaménagée. En réalité, ce montant concerne le réaménagement total de la Plaine de Plainpalais, à savoir: son revêtement en gorr au centre et en dur sur le pourtour, le drainage des eaux pluviales, la refonte complète des canalisations, des installations hydriques, électriques et techniques, l'aménagement du mail piétonnier, la triple rangée arborisée, le mobilier urbain et d'agrément, etc. **Une seule** de ces étapes - concernant la partie "sud" de la Plaine - a été réalisée à ce jour.
- Si la somme de 40 millions paraît conséquente, cela est dû en plus aux décennies d'incurie et de blocages dont la Plaine de Plainpalais a souffert jusqu'ici. Si des travaux avaient été réalisés il y a quelques années (ou décennies), ceux-ci auraient coûté moins cher.

- Tout projet est perfectible bien sûr. Toutefois le mieux est parfois l'ennemi du (très) bien. Le projet de réfection que la commission des travaux du Conseil municipal examine depuis 13 mois (III) est le meilleur sur lequel nous ayons eu à nous prononcer à ce jour. Il remplit complètement sa mission qui est celle de mettre à disposition de la population et des usagers de la Plaine un espace sobre, polyvalent et néanmoins agréable.
- En concertation avec tous les usagers il a été convenu que les travaux seraient menés par étapes, afin que toutes les activités privées ou professionnelles puissent continuer à s'y tenir sans interruption. La réalisation échelonnée des réaménagements est due précisément à la prise en compte des nécessités et souhaits d'un large nombre d'usagers. Cette prise en compte est une caractéristique d'un processus démocratique.
- Nous voulons que les aménagements et équipements soit terminés et vite !
- Attendre encore plus longtemps pour procéder à la nécessaire réfection de la Plaine équivaldrait à renchériser les travaux, désormais urgents.

En synthèse

Nous soulignons que l'étude du projet à été conduite en concertation avec nos associations.

Le conseil administratif a pris ses responsabilités, nous le soutenons dans sa volonté de mener à bien la réfection complète de la Plaine de Plainpalais

Ces attaques ne font que retarder une réalisation indispensable, profitable à la population genevoise à l'échelle du canton.

Voulons-nous que Genève devienne à terme la « banlieue » de Lausanne ?

Pour contact

Daniel Sepe : Comité de l'AMG. Membre de l'AMPG daniel.sepe@lestartedelacaravane.ch
Tél : 079 475 33 72

Gareth Almeida : Président de l'AMPG. garethartservices@bluewin.ch +41 76 494 57 91

Willy Cretegny : Président de l' AMG. info@la-deviniere.ch +41 79 626 08 25

François Rosset : Président de l'APBG. f.rosset@innet.ch +41 79 449 42 23

AMPG : Association du marché aux puces de Genève

AMG : Association des marchés de Genève (Alimentaires et produits manufacturés)

APBG : Association professionnelle des brocanteurs de Genève APBG

HOCH PART ERRE

MEDIENMITTEILUNG

DIE BESTEN 2012 IN LANDSCHAFT, ARCHITEKTUR UND DESIGN

SPERRFRIST: DIENSTAG, 4. DEZEMBER 2012, 19 UHR

Sehr geehrte Medienschaffende

Seit 1991 kürt Hochparterre jährlich die besten Bauten und Objekte in Landschaft, Architektur und Design. Prämiert werden «Die Besten 2012» von Hochparterre, präsentiert vom Museum für Gestaltung Zürich und von art-tv.ch. Bauten in Freiburg und Zürich gewannen die Zuneigung der Architekturjury mit überraschenden Lösungen alltäglicher Aufgaben: ein Schulhausneubau, eine Wohnsiedlung und die Sanierung eines Schulpavillons. Städtische Räume in Genf und Zürich sowie eine Treppenverbindung in Chur wurden von der Jury Landschaftsarchitektur favorisiert. Auch die Designjury blickte weit umher: Eine Kollektion postfossiler Dinge und eine Taschenkollektion aus Zürich sowie eine Leuchte aus Muttenz kamen in die Kränze. Wir freuen uns, wenn Sie «Die Besten 2012» in Ihrem Medium aufnehmen.

DIE BESTEN IM MUSEUM, IM HEFT UND AUF ART-TV.CH

Am Dienstag, 4. Dezember 2012, um 19 Uhr kürt Hochparterre zusammen mit dem Museum für Gestaltung Zürich und art-tv.ch die «Besten» in Landschaft, Architektur und Design. Die prämierten Projekte sind bis am 6. Januar 2013 im Vestibül des Museums zu sehen. Hochparterre, die Zeitschrift für Architektur und Design, widmet den «Besten» jeweils ihre Dezemberausgabe. Sie ist ab dem 5. Dezember 2012 erhältlich. Auf art-tv.ch sind ab dem 5. Dezember Videobeiträge zu den Siegerprojekten online abzurufen.

RÜCKFRAGEN

Landschaft: Werner Huber, 044 444 28 66 oder huber@hochparterre.ch
Architektur: Axel Simon, 044 444 28 63 oder simon@hochparterre.ch
Design: Meret Ernst, 044 444 28 74 oder ernst@hochparterre.ch

In der beiliegenden Gewinnerliste finden Sie alle Kontakte und eine Zusammenfassung der Juryberichte.

Download

Laden Sie die Pressemeldung sowie Bilder der Gewinnerprojekte für Print und Web herunter unter:
Print: http://www.hochparterre.ch/fileadmin/downloads/presse/Die_Besten_2012_high.zip
Web: http://www.hochparterre.ch/fileadmin/downloads/presse/Die_Besten_2012_low.zip

Fotocredits

Landschaft: Jules Spinatsch, Zürich
Architektur: Kuster & Frey, Luzern
Design: Florian Kalotay, Zürich

DATEN UND TERMINE

Preisverleihung: Dienstag, 4. Dezember 2012, 19 Uhr. Türöffnung: 18.30 Uhr
Ort: Museum für Gestaltung Zürich, Ausstellungsstrasse 60, 8005 Zürich

Ausstellung: 5. Dezember 2012 bis 6. Januar 2013
Ort: Vestibül Museum für Gestaltung Zürich
Di–So 10–17 Uhr, Mi 10–20 Uhr
Montags sowie 24., 25., 31. Dezember und 1. Januar geschlossen

Hochparterre-Spezialausgabe «Die Besten 2012» (Hochparterre 12 / 2012): ab 5. Dezember 2012 erhältlich
Rezensionsexemplare bestellen unter: diebesten@hochparterre.ch

Weitere Infos: www.museum-gestaltung.ch und www.hochparterre.ch

PREISTRÄGER

DIE BESTEN 2012 IN LANDSCHAFT, ARCHITEKTUR UND DESIGN

LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GOLD

Plaine de Plainpalais, Genf

Bauherrschaft: Stadt Genf

Landschaftsarchitektur: Atelier Descombes Rampini, Genf;

Carlos Lopez, Architekt und Urbanist, Genf

Kontakt: Julien Descombes, 022 338 02 30

Kommentar der Jury

Eine freie Fläche von 70 000 Quadratmetern, so gross wie zehn Fussballfelder mitten in einer der am dichtesten bebauten Städte der Schweiz: die Plaine de Plainpalais, Genf. Längst war die Gestalt der Bedeutung des Platzes nicht mehr angemessen. Jetzt ist alles anders. Ein Belag aus rotem Sand bindet die grosse Fläche zusammen und macht den Platz in seiner ganzen Grösse erlebbar. Vier Wege mit Hartbelag ermöglichen die schnelle Durchquerung, eine Drainage führt das Wasser ab, und Verteilungskammern versorgen die Veranstaltungen mit Wasser, Strom und Kanalisation. Die grosse rote Fläche prägt das Bild, doch an den Rändern gibt es zusätzliche Attraktionen: zwei Spielbereiche für Kinder unterschiedlichen Alters, zwei Getränkekioske. Noch fehlt die vierte Baustufe, die Instandsetzung und Ergänzung der Baumreihe um den Platz; sie wird dem Werk die Krone aufsetzen.



LANDSCHAFTSARCHITEKTUR SILBER

Stadionbrache Hardturm, Zürich

Eigentümerin: Stadt Zürich, Liegenschaftsverwaltung

Betreiber: Verein Stadionbrache

Kontakt: Michael Emmenegger, 079 358 83 19

Kommentar der Jury

Vor zwei Jahren keimte in den Köpfen einiger Quartierbewohner die Idee, die Hardturmstadion-Brache zu nutzen, um das soziale und kulturelle Leben im boomenden Quartier zusammenzukitteln. Brennpunkt der Stadionbrache ist der verwilderte einstige Trainingsrasen. Aber auch das inzwischen asphaltierte frühere Spielfeld steht zur Verfügung – ausser wenn dort ein Zirkus Station macht. Pioniere auf der Brache waren die Skater-Skulptur «The Beast» und der Lehmbackofen von Brotoloco. Ein weiterer Meilenstein war die Eröffnung des Stadiogartens. Am Boulderwürfel kann man seine Kletterkünste perfektionieren, es gibt einen Kinderbauspielplatz, ein Fussballfeld, Blumenspiralen und das Projekt Gastfreundschaft. Die Regeln für die Nutzerinnen und Nutzer der Brache umfassen gerade mal sieben Punkte.



LANDSCHAFTSARCHITEKTUR BRONZE

Fussgängerverbindung, Chur

Bauherrschaft: Kanton Graubünden, Hochbauamt

Architektur: Esch Sintzel Architekten, Zürich

Kontakt: Stephan Sintzel, 044 297 99 00

Kommentar der Jury

Der neue Weg zwischen den beiden Gebäuden der Bündner Kantonschule ist eine eng ineinander verschlungene Komposition. Der Schräglift bildet das Rückgrat, und die zahlreichen Treppentritte winden sich am, im und auf dem Berg empor. Eine Wand- und Dachkonstruktion hüllt die Treppe ein und macht aus ihr ein Gebäude mit zahlreichen Ausblicken. Mit seiner Dachkonstruktion aus rostendem Corten-Stahl – der einst auch die Fassaden der Kanti Halde einkleidete – fügt sich der Neubau perfekt ins Landschaftsbild. Die grossen Öffnungen machen diesen Aufgang zur Skulptur. Im Innern ist die doppelwandige Stahlkonstruktion weiss gestrichen, die aus dem Aufgang einen lichten Raum macht.



ARCHITEKTUR GOLD

Berufsfachschule Technik und Kunst, Freiburg

Bauherrschaft: Kanton Freiburg

Architekten: Graber Pulver Architekten, Zürich / Bern

Kontakt: Thomas Pulver, 044 381 88 18

Kommentar der Jury

Wie ein gezogenes Metallprofil liegt die Berufsschule im ehemaligen Industriegebiet am Rand von Freiburg. Ein Werkstück, 170 Meter lang, oben gezackt und an beiden Enden wie abgeschnitten. Ungeschminkt verhält sich das Gebäude zum Aussenraum, hebt sich rampenartig vom Erdboden ab, gibt Einblick in die Tiefgarage im Sockel. Industriell ist auch das Stapeln der verschiedenen Bereiche im Innern: Zwischen der Sporthalle am einen und dem Auditorium am anderen Ende spannt sich ein riesiges Foyer und entschädigt für den fehlenden Pausenplatz. Ein Geschoss höher saust ein schmaler, mit Blech ausgekleideter Gang durch die Mitte, erschliesst die Klassenzimmer und treibt die Länge des Hauses auf die Spitze. Darüber arbeiten die angehenden Polymechaniker in Werkstätten, mit schönem Blick hinaus und in die rohe Stahlkonstruktion der Sheddächer. Die Schule als Fabrik.



ARCHITEKTUR SILBER

Hamam und Wohnungen im Patumbahpark, Zürich

Bauherrschaft: Lis Mijnsen, Zürich; Frutiger, Thun

Architektur: Miller & Maranta, Basel

Kontakt: Quintus Miller, 061 260 80 00

Kommentar der Jury

Erst bei genauerem Hinsehen versteht man: Ein Park steht hier im Vordergrund, ein Juwel aus dem 19. Jahrhundert, darin die Villa Patumbah als Hauptfigur. Die dichte Bebauung des Parkrandes ermöglichte es, die seit Langem getrennten Hälften der Grünanlage zu vereinen, ihre ursprünglichen Wege wieder begehbar zu machen, die alte Baumsubstanz zu pflegen und zu ergänzen. Die untere, hellere Hauszeile erzählt mit maurischem Ornament und hohem Kamin von der Idee der Projektinitiantin: Neben luxuriösen Familienwohnungen baute sie da einen Hamam mit Basar. Das obere Gebäude spricht stärker von der Leidenschaft der Architekten: Verwinkelte Raumflüsse machen aus den anspruchsvollen Rahmenbedingungen – tiefes Grundstück, laute obere Strasse, grünes Denkmal, historische Villa – massgeschneiderte Raumerlebnisse.



ARCHITEKTUR BRONZE

Schulpavillon Allenmoos II, Zürich

Bauherrschaft: Stadt Zürich

Architektur: Boltshauser Architekten, Zürich

Kontakt: Roger Boltshauser, 043 311 19 49

Kommentar der Jury

Wenig blieb vom Schulpavillon von 1958 erhalten: Die Schnittfigur mit dem Oberlicht, die Kellermauern und wenige oberirdische Elemente. Das Gebäude findet sich nach der Erneuerung in völlig neuer Erscheinung, seine Kopfmauern bilden die Schnittfigur ab: niedrig, hoch, niedrig. Handgemachte Ziegelplatten schützen die Aussendämmung des Volumens, das nach hinten um eine Schicht mit Hortküche und Sanitäräumen wuchs. Eine Loggia legte sich seitlich als weitere Schicht an den Baukörper: Mächtige Pfeiler aus Stampflehm tragen das leichte Dach, der Raum dazwischen verbindet den neu gestalteten Grünraum mit den Hort- und Schulräumen. Ein Haus, das die Schülerinnen und Schüler anfassen möchten, in das sie ihre Namen ritzen. Ein Haus, das sich öffnet und das gleichzeitig birgt. Anstelle der gebrechlichen Baracke steht nun ein charaktvolles Haus, ebenso unverrückbar.



DESIGN GOLD

Kollektion «Home Made»

Design: Kollektiv Postfossil, Zürich
Kontakt: Thomas Walde, 079 778 18 31

Kommentar der Jury

«Das Beste wäre eigentlich, gar nichts mehr zu produzieren. Wir sind aber der Meinung, dass man mit intelligenten Produkten, die Fragen aufwerfen, mehr erreicht als mit «nichts».» Die fünf Mitglieder des Kollektivs Postfossil rutschen mit ihrer Haltung in die paradoxe Rolle des Designers als Konsumkritiker. Gut, belassen sie es nicht bei der Theorie: Ihre formal sicheren, oft überraschenden Entwürfe machen uns zu aktiv Handelnden. Sei es, indem wir auf Trinkwasser in Petflaschen oder Staubsauger verzichten, sei es, indem wir dem ökologischen Fortbewegungsmittel Fahrrad einen Rahmen geben. Statt einer einheitlichen Formsprache und Produktkategorie pflegen sie die Vielfalt: Die einen Projekte verwenden ausgewählte Materialien, andere stellen Verhaltensroutinen in Frage, dritte wiederum bestechen durch ihren symbolischen Wert. Mit der aktuellen Kollektion «Home Made» haben die fünf Industrial Designer eine neue Rolle übernommen: die des Produzenten. Sämtliche lokal hergestellten Entwürfe müssen den Ansprüchen an nachhaltige Produktion gerecht werden.



DESIGN SILBER

Taschenkollektion 2011/2012 für «Qwstion»

Design: Aekae, Zürich (Fabrice Aeberhard und Christian Kaegi)
Label: «Qwstion»

Kontakt: Paul Kaegi, 076 564 58 64

Kommentar der Jury

Das Taschenlabel «Qwstion» wurde 2008 gegründet. Alle Taschen können unterschiedlich getragen werden: am Arm, über die Schulter, auf dem Rücken. Letzteres ist den beiden Fahrradfahrern besonders wichtig. Die Details sind ausgereift, die Form bleibt unauffällig klassisch, die Funktionen sind nachvollziehbar, die Materialien nach Aspekten der Nachhaltigkeit ausgewählt; «Qwstion» stellt sich in die Tradition des Designs Schweizer Herkunft. Die Designer entziehen sich dem Rhythmus saisonaler Kollektionen und entwickeln ihre Produkte fortlaufend weiter. Diese Arbeit, die in Details wie Schnallen, Haken, Verschlüssen oder Tragriemen steckt, lässt sich an jeder neuen Tasche ablesen – eine konstante und selbst initiierte Entwicklungsarbeit.



DESIGN BRONZE

LED-Leuchte «U-Turn»

Entwurf: Michel Charlot, Basel

Produzent: Belux, Muttenz

Kontakt: Thomas Laubi, 061 316 74 22 (Belux); Michel Charlot, michel.charlot@gmail.com

Kommentar der Jury

Zwei Teile sind es, die «U-Turn» von anderen abheben. Ein metallenes Kugelgelenk verbindet den Schaft der Leuchte mit dem runden, handtellergrossen Kopf der Leuchte. In seiner Mitte befindet sich beidseits eine magnetische Vertiefung, die auf das Gelenk gesetzt wird. Es ist einfach, den Strahler so auszurichten, wie man möchte: Eine Handbewegung genügt, und das Licht strahlt genau so, wie man es braucht. Löst man den Leuchtenkopf aus der Verbindung, kann man ihn umgekehrt auf das Gelenk zurücksetzen – und schon strahlt das Licht wahlweise direkt oder indirekt. Zudem lässt sich mit einem kurzen Dreh – ähnlich dem Zoom einer Fotokamera – der Abstrahlwinkel verstellen. Die Handbewegungen müssen erprobt werden, Vorbilder sind nicht ohne Weiteres auszumachen. Doch die plausible Formgebung steuert den Gebrauch fehlerbar und verführt dazu, den Leuchtenkopf immer wieder neu zu justieren.



ANERKENNUNGEN (OHNE RANGIERUNG)

LANDSCHAFT

Umgestaltung Friedhof, Savièse

Bauherrschaft: Gemeinde Savièse

Architektur: dv architectes & associés, Sitten

Revitalisierung Hofibach, Affoltern am Albis

Bauherrschaft: Kanton Zürich

Planung: Awel Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft, Zürich;

EWP Ingenieure Planer Geometer, Effretikon; Pöyry Infra, Zürich

Bad und Park Tiefenbrunnen, Zürich

Bauherrschaft: Stadt Zürich

Landschaftsarchitektur: Ganz Landschaftsarchitekten, Zürich

Ried und Dachlandschaft Nörd, Zürich

Bauherrschaft: Senn BPM, St. Gallen

Landschaftsarchitektur: Müller Illien Landschaftsarchitekten,
Zürich

ARCHITEKTUR

Büro- und Werkhofgebäude Gasser, Oberhasli

Bauherrschaft und Baumeisterarbeiten: Gasser Bau, Oberhasli

Architektur: Käferstein & Meister, Zürich

Siedlung Triemli, Zürich

Bauherrschaft: Baugenossenschaft Sonnengarten, Zürich

Architektur: von Ballmoos Krucker Architekten, Zürich

Wohnhaus 1077, Bellinzona

Bauherrschaft: GR Costruzioni, Monte Carasso

Architektur: Guidotti Architetti und Andrea Frapolli, Monte Carasso

Säntishalle, Arbon

Bauherrschaft: Primarschulgemeinde Arbon

Projekt / Bauleitung: Michael Meier und Marius Hug

DESIGN

Tisch «Sanga»

Entwurf : Inch Furniture, Basel

Hersteller: Inch Furniture in Zusammenarbeit mit der Holzfachschule Pika, Semarang, Indonesien

Sonderausstellung «Knochenarbeit. Wenn Skelette erzählen»

Szenografie: Emyl Innenarchitektur & Szenografie, Basel

Grafik: Schärer de Carli, Basel

Auftraggeber: Naturhistorisches Museum Basel

Kollektion «Fabric of Intimacy», Frühling / Sommer 2012

Entwurf und Produktion: Dominic Knecht, Berlin

Papeteriefamilie «R.S.V.P.»

Grafik: Naomi Baldauf, Zürich

Druck: Rita Nicolussi, «Le Pigeon Voyageur», Zürich

JURYS

Landschaft

- Marie-Noelle Adolph, Manoa Landschaftsarchitekten, Meilen
- Pascal Heyraud, architecte paysagiste, Neuenburg
- Lukas Schweingruber, Schweingruber Zulauf Landschaftsarchitekten, Zürich
- Sabine Wolf, Landschaftsarchitektin, Chefredaktorin «Anthos», Zürich
- Erich Zwahlen, Appert & Zwahlen Landschaftsarchitekten, Cham

Architektur

- Anna Jessen, Architektin, Basel
- Christian Penzel, Architekt, Zürich
- Ira Piattini, Architektin, Lugano
- Cornelia Tapparelli, Architektin, Lausanne
- Heinz Wirz, Verleger Quart, Luzern

Design

- Sabine Portenier, Portenier & Roth, Thun
- Isabelle Stüssi, Edition Populaire, Zürich
- Thilo Brunner, Thilo Alex Brunner, Zürich
- Beat Karrer, Studio Beat Karrer, Zürich
- Raphael Rossel, de-lay, Basel

Die Juries wurden von Hochparterre zusammengestellt.

Jede Jurorin, jeder Juror brachte maximal vier Vorschläge, daraus erklärte die Jury die drei Besten und verteilte Anerkennungen.